



COMMUNE DE
FRESQUIENNES



ECHO DE *F*resquiennes



mairiedefresquiennes.fr

Bulletin municipal n°16 – Septembre 2025

2/3	Mot du Maire
3/16	Infos
17/29	Conseils Municipaux
30/37	Association Loisirs
	Club du Grand Air
	Centre de loisirs
	Club des loisirs
38	Club des anciens
39	Anciens combattants
40	Comité des Fêtes
41/44	APE
45/47	Sports
	L'USSJF Football
	KRAV MAGA
48	Infos générales et Vulnérabilité

L'ECHO DE Fresquiennes est le bulletin d'informations de tous les habitants de la Commune. Si vous souhaitez qu'il soit l'«ECHO» de ce qui se passe dans votre hameau, dans votre association, ou si vous voulez agrandir le nombre de ses correspondants, n'oubliez pas de transmettre vos informations à l'ECHO DE FRESQUIENNES - Mairie.

Pour les associations : merci de communiquer les documents pour publication dans le prochain écho **avant le 11 janvier 2026.**

Etat civil

9 Naissances dont :

- JOLIVEL GIBIER Jade	21/06/2025
- NÉEL Norah	11/07/2025
- ENGRAND Delphine	03/08/2025
- IMBOU Ézékiel	23/08/2025

10 Mariages dont :

- PELTIER Florine & MORAND Simon	20/03/2025
- DEVILLER Fabien & SELLE Hélène	12/04/2025
- DA SILVA Christopher & NOEL Kevin	31/05/2025
- PILLÉ Laura & LEDEMÉ Jérémy	14/06/2025
- SIMON Nathalie & JEAN Eric	21/06/2025
- LEFEBVRE Dany & LEGRAS Thibault	28/06/2025
- MOREL Patrice & LECOMTE Katia	28/06/2025

Décès :

- MORIN Patrice	30/06/2025
- DUVAL Liliane	12/08/2025

Directeur de la publication : Nicolas Octau
Comité de rédaction : Nicolas Octau, Denis Legrand, Bernadette Vivès, Etienne Leclerc et Eléonore Dumont.

Le mot du maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Lorsque l'on évoque le sujet des économies budgétaires dans les collectivités locales, il est souvent demandé aux communes, qu'elles soient petites ou grandes, de transférer des compétences aux intercommunalités.

En effet, les intercommunalités ont été créées à l'origine pour mutualiser et faire atteindre aux collectivités locales la taille critique permettant de réaliser des économies d'échelles. Tout cela en rationalisant la dépendance publique pour dégager des marges afin d'améliorer le service à l'usager tout en lui faisant faire des économies.

Voilà pour la théorie. Dans la pratique pourtant, il n'en va pas toujours ainsi...

Notre communauté de communes Inter Caux Vexin exerce aujourd'hui des compétences transférées par les communes membres. L'élimination de nos déchets est l'une des principales compétences transférées. C'est même l'un des budgets les plus importants de l'intercommunalité. L'année dernière, un débat a eu lieu au sein du conseil communautaire sur la manière de stabiliser la taxe sur l'élimination des déchets, tout en prenant en compte les augmentations à venir des tarifs des prestataires privés chargés de collecter et de traiter ces déchets. Tout cela en tenant compte des évolutions, des pratiques et des demandes des administrés (hausse de collecte des déchets recyclables, baisse du tonnage des ordures ménagères) et la nécessaire adaptation à la protection de l'environnement. Proposition a donc été faite de passer à un ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours.

Il n'est jamais facile de changer ses habitudes, mais sous la menace d'une augmentation des taxes d'élimination des déchets et soucieux de notre environnement (moins de ramassages signifie moins de camions et donc moins de pol-

CO-FINANCEURS DU PROJET



L'EUROPE (via le Programme LEADER)

LA RÉGION NORMANDIE

LA COMMUNE DE FRESQUIENNES

SOUTIENNENT EN PARTICIPANT À LA RENOVATION ET AU DEVELOPPEMENT DU DERNIER COMMERCE DE LA COMMUNE (BOULANGERIE-PÂTISSERIE)

► FINANCEMENTS

UNION EUROPÉENNE (80%) : 78.053,28 €

COMMUNE DE FRESQUIENNES (20%) : 23.898,99 € HT

lution), les conseillers communautaires (dont je fais partie) ont accepté cette proposition.

J'aurais cependant souhaité que la mise en application de ce nouveau système s'accompagne d'un peu de pédagogie. La communauté de communes aurait pu faire parvenir à chacun une note explicative qui aurait détaillé les tenants et aboutissants de cette décision. Mieux encore, un calendrier de collecte aurait pu être ajouté.

Rien de tout cela n'a été fait, pire, on nous a annoncé deux à trois semaines avant l'échéance que concomitamment à ce changement le jour de ramassage changerait lui aussi.

Le but n'est pas de tirer à boulets rouges sur l'intercommunalité, mais simplement de dénoncer un manque de communication qui a nécessairement entraîné un défaut d'adhésion de la part des administrés. Je reste convaincu qu'en expliquant mieux, cette transition aurait été mieux acceptée et plus facilement adoptée. Mais en s'éloignant de l'administré la prise de décision s'exonère parfois de l'assentiment de l'usager. Il nous appartient à l'avenir de veiller à ce que de tels désagréments ne se reproduisent pas.

Dans un tout autre domaine, les travaux sur les façades de la boulangerie sont maintenant terminés. Les principales interventions concernaient la réfection des maçonneries (sablage, rejointoiement à la chaux, reprise des fissures et remplacement de briques ou de silex), la création d'une extension en bois pour l'installation de sanitaires, la création d'un parking à vélos et surtout la pose d'une nouvelle vitrine commerciale.

Parallèlement, cet été, des travaux de l'ordre de 30.000 euros ont été effectués dans la partie laboratoire de la boulangerie (financés à 40% par la commune et à 30% chacun par le Département et l'Etat). Trois semaines de fermeture auront été nécessaires pour permettre à nos commerçants de travailler dans les meilleures conditions (électricité, pose de panneaux isolants avec façade en aluminium blanc, carrelage et peintures). Avec ces travaux, nous fournissons à présent à nos commerçants un outil fonctionnel, moderne et attrayant.

Cette année pour les vacances d'été notre accueil de loisirs a pu bénéficier pour la première fois de tous les équipements mis en place ces derniers mois : garderie, cour d'école, amphithéâtre de verdure, verger, potager et espaces de jeux. De beaux équipements qui font rayonner notre accueil de loisirs au-delà de notre territoire (accord avec Sierville et Anceaumeville notamment). Bien sûr cela ne serait rien sans une équipe d'animation au service du bien-être de nos enfants, merci à eux et notamment à Gwenaëlle (Directrice) et à Florian (Directeur Adjoint).

Pour cette rentrée scolaire, les effectifs de notre école restent stables avec environ 130 élèves répartis en 5 classes. Je tiens à féliciter M. BAUDRIN, Directeur de l'école, pour l'obtention du label « écoles et établissements en démarche de développement durable ». Je remercie également les parents d'élèves qui se sont investis dans l'élaboration et la mise en place du verger pédagogique.

Tous ensemble nous faisons avancer notre commune.

Votre Maire
Nicolas Octau

CCAS bons de Noël

La distribution des bons de Noël pour les personnes de 65 ans et plus aura lieu
LUNDI 1^{er} DECEMBRE et MARDI 2 DECEMBRE de 14h à 17h dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Comme de coutume, nous serons heureux de vous offrir un petit goûter à cette occasion.

Dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pourrez retirer votre bon en Mairie
aux heures d'ouverture jusqu'au 31 janvier 2026.

(A NOTER : un petit rappel sera fait courant novembre sur notre page Facebook, le site internet et le panneau lumineux)

LISTE ELECTORALES : inscription, changement d'adresse

Si vous arrivez dans la commune, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales en déposant en Mairie ou via le site du Service Public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) votre **formulaire d'inscription** accompagné de la copie de votre **pièce d'identité en cours de validité** et d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom** (au choix : attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de salaire ou titre de pension).

Si vous êtes resté dans la commune mais que vous avez changé d'adresse depuis le dernier scrutin, il faut apporter un justificatif de domicile récent à votre nom également.

✓ En cas de doute ou d'interrogation, n'hésitez pas à contacter la Mairie, notamment pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

✓ Sachez que si vous avez perdu votre carte électorale, vous pouvez venir voter muni uniquement de votre pièce d'identité en cours de validité du moment que vous êtes inscrit sur les listes.

A noter : il est possible de s'inscrire toute l'année, toutefois, pour pouvoir voter lors des **élections municipales des 15 et 22 mars 2026**, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin (formulaires papier), soit le **6 février 2026**.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE de Monsieur Gérard LESEUL,

Député de la 5e circonscription de la Seine-Maritime :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vous pouvez prendre contact avec le Député :

- Par téléphone au 02.35.34.57.68 / 06.73.20.85.42
- Par courriel sur : contact@gerard-leseul.fr
- Par courrier postal au :
6 avenue Victor Hugo – 76360 BARENTIN

Aide pour les séjours pédagogiques

Les enfants ayant participé à un séjour pédagogique avec leur établissement bénéficient d'une aide du CCAS de Fresquiennes de 30€ sans condition de ressources.

Merci d'apporter en mairie une attestation de participation de séjour ainsi qu'un RIB afin que nous procédions au remboursement.



Recensement citoyen

Les jeunes gens, jeunes filles ayant 16 ans au cours de l'année sont priés de venir s'inscrire en mairie sur la liste du recensement militaire dans les six mois après leur date d'anniversaire, munis du livret de famille de leurs parents, de leur Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile. Cette démarche obligatoire permet l'inscription automatique sur la liste électorale et l'obtention d'une attestation qui devra être présentée aux différents examens scolaires ainsi qu'à l'inscription au permis de conduire.



Transport jeunes

Les jeunes titulaires d'un titre de transport scolaire (Collège ou Lycée) peuvent voyager gratuitement jusqu'à Rouen s'ils prennent le car à Pavilly ou à Barentin.

Transport scolaire

N'oubliez pas d'apporter en Mairie une photocopie du **justificatif de paiement**, à retirer auprès des services de la Région, ainsi qu'un **RIB** afin que nous procédions à une prise en charge à hauteur de 40€ de la part du CCAS et sans condition de ressources.

Les dossiers de prise en charge devront être déposés en Mairie **complets entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** pour pouvoir être traités.

Transport scolaire : inscription, horaires, consulter le site de la Région Normandie
<https://www.normandie.fr/transport-scolaire>
ou appeler le **02 22 55 00 10**

Pour mémoire...

Nous vous rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral concernant les activités domestiques des particuliers :

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Salles communales

La commune propose aux administrés la location de salles pour organiser des réceptions (mariages, baptêmes, vins d'honneur, soirées...). Suivant la grandeur et les équipements de ces salles, leurs utilisations et leurs tarifs diffèrent.

Les deux salles communales de

Fresquiennes possèdent une cuisine équipée, un réfrigérateur, des tables, des chaises et un lave-vaisselle.

La location de vaisselle est possible, le tarif est fixé à hauteur d'un euro par personne.

Un état des lieux d'entrée et de

sortie seront réalisés. Une facture pourra être émise, a posteriori, en cas de dégradation constatée lors de l'état des lieux, la même conséquence est prévue en cas de dépassement de l'heure prévue de remise des clés (à savoir, la facturation d'une journée supplémentaire).



Location du foyer communal

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	320 €	515 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	150 €	240 €

Location de la salle polyvalente

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	480 €	675 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	225 €	320 €



Messes à l'Eglise de Fresquiennes Notre-Dame-de-l'Assomption

Des messes ont régulièrement lieu, vous pouvez en connaître les dates grâce aux journaux locaux : Paris-Normandie et Le Courrier Cauchois. La prochaine messe sera célébrée le 27 septembre prochain (généralement un samedi par mois à 18h).



Les célébrations de messes sont aussi des occasions d'admirer le travail de rénovation de l'orgue effectué par le facteur d'orgue Monsieur Dominique GERVAIS.

Carte d'Identité & Passeport



Pour vos documents d'identité vous devez vous rapprocher de la Mairie de votre choix équipée d'un dispositif de recueil pour les données biométriques : Barentin, Rouen, Yvetot, Tôtes, Clères...

liste complète : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/La-nouvelle-carte-nationale-d-identite>

Nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers et recyclables (pas de changement pour les déchets verts)

Message explicatif du Service Environnement du la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :

Madame, Monsieur,

La baisse de la fréquence de la collecte des OMR a été acceptée par la majorité des communes de l'Inter Caux Vexin, sur proposition de la communauté de communes qui gère le Service Public de Gestion des Déchets Ménagers.

Voici les évolutions qui ont conduit à cette décision :

- forte baisse du volume de la "poubelle noire" lorsque le tri des emballages est correctement réalisé, permettant d'espacer la collecte
- incitation au tri des emballages pour les habitants qui ne pratiquent pas encore le tri
- séparation possible des biodéchets avec la mise à disposition de composteurs
- stabilisation du coût de la collecte (qui est amené à augmenter chaque année)
- amélioration du bilan carbone de la collecte par la diminution de la circulation des camions de collecte.

La baisse de la fréquence de la collecte des OMR s'étend à de nombreuses collectivités, et n'est pas incompatible avec la propreté, en particulier pour les maisons individuelles, une des solutions consiste à bien fermer les sacs poubelles. L'expérience démontre sur tous les secteurs une baisse des ordures ménagères résiduelles et une augmentation du tri des déchets.

Le choix d'inciter les habitants au tri des emballages en maintenant une collecte hebdomadaire pour ce flux est motivé par le recyclage de ces matériaux.

Ce qui n'est pas le cas des ordures ménagères destinées à l'incinération, filière en saturation et fortement taxée par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Sur le périmètre de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée sur votre impôt foncier finance la collecte des déchets en porte-à-porte, mais également le traitement des déchets, les déchetteries, la fourniture des bacs jaunes et des composteurs ...

En diminuant la fréquence de la collecte des déchets ménagers, la communauté de communes Inter Caux Vexin agit pour limiter le coût du service déchets et éviter une augmentation du taux TEOM.

Les habitants sont informés de deux changements importants dans le nouveau schéma de collecte :

- la collecte est maintenue les jours fériés à l'exception du 1^{er} janvier, 25 décembre et 1^{er} mai
- les habitants doivent impérativement sortir leurs bacs/sacs la veille du jour de collecte, il n'est plus possible de sortir les déchets dans la journée, tous les camions circulant uniquement en matinée.

Calendrier de collecte

FRESQUIENNES

2025

second semestre

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



Vos ordures ménagères sont collectées
le mercredi toutes les 2 semaines



Votre bac jaune est collecté
le mercredi chaque semaine

www.intercauxvexin.fr

Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DECHETTERIE horaires

- ETE du 15/06 au 15/09 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 18h15
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45
et de 14h à 18h15
Fermée le dimanche

- HIVER du 16/09 au 14/06 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 17h15
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45
et de 14h à 17h15
Fermée le dimanche

Ramassage des encombrants

Mardi 7 octobre 2025

Mardi 3 février 2026

Mardi 2 juin 2026

Rappel : Il est impératif de **s'inscrire en mairie** au plus tard la veille du passage en précisant la liste des objets à enlever.

Nous vous rappelons que le ramassage des encombrants est un service rendu par la Commune, néanmoins, il est réalisé **pour un ou deux objets**. Merci d'en tenir compte, lors des prochains ramassages, du travail fourni par nos deux agents techniques.

Les objets trop lourds et encombrants ne seront pas ramassés car les agents ne sont pas équipés.



Déchets verts et ménagers



Grand merci de sortir vos sacs de déchets verts, de déchets ménagers et recyclables la veille de la collecte afin que le village de Fresquiennes reste un village où il fait bon vivre.

En cas d'infraction constatée, une amende de 60 € peut être appliquée.

Déchets verts 2025

5 sacs par an et par foyer pour les déchets verts seront disponibles en Mairie sur demande aux horaires d'ouverture.

Dates des prochains ramassages :

Lundi 8 septembre – Lundi 22 septembre

Lundi 6 octobre – Lundi 20 octobre

Lundi 3 novembre – Lundi 17 novembre





LESUEUR

ESPACES VERTS

CRÉATION & VRD

436, bld de Normandie - 76360 Barentin

☎ 02 35 33 71 78 📞 06 76 70 53 66

Infos

La Cigale et La Fourmi Relais Aidants Aidés

270 Route de Dieppe à Malaunay
06 02 30 35 68

lacigaleetlafourmi76@gmail.com

Facebook : Relais aidants aidés la cigale et la fourmi

Site : <https://lacigaleetlafourmi.wixsite.com/accueil>

L'association La Cigale et La Fourmi Relais Aidants Aidés est un lieu d'échanges et lieu ressources pour les aidants professionnels et les proches aidants.

Vous êtes aide-à-domicile en chèque emploi service (CESU) ou non, nous vous proposons :

- un **lieu convivial pour échanger** sur vos pratiques et vos astuces
- de la **documentation sur le métier, la formation et la VAE** (Validation des acquis de l'expérience)
- des **ateliers** de cuisine et autres animations à la demande

Vous êtes aidant : vous accompagnez une personne en perte d'autonomie, malade ou en situation de handicap nous pouvons vous accorder :

- un temps **d'échanges et un moment de répit**
- un relais d'**informations** sur les moyens existants
- un accompagnement dans la **recherche de solutions**

Un hébergement solidaire est aussi accessible pour accueillir votre famille lors des vacances ou d'événements familiaux.

Vous pouvez nous contacter au 06 02 30 35 68 ou venir en discuter, sans rendez-vous, les mardis et samedis (hors congé scolaire et long week-end) de 9h30 à 14h

Soyez les bienvenus... L'équipe de La Cigale et La Fourmi



Félicitations à Antoine COURBE !



Photo du lauréat parue dans l'article du Courrier Cauchois du 25/07/2025

Ce jeune habitant de Fresquiennes vient non seulement d'obtenir son baccalauréat mais surtout il vient de réussir le très exigeant concours national de Meilleur Apprenti de France en décrochant la médaille d'or, catégorie aménagement paysager à Strasbourg.



Antoine Courbe avec les 13 finalistes nationaux

Pensez à tailler vos haies et arbres



Dans un souci de bon voisinage et pour la sécurité sur la voie publique, il est impératif de procéder à une taille régulière de vos haies et arbres pour éviter tout débordement chez vos voisins limitrophes ou sur la voie publique (articles 673 à 676 du Code Civil).

Rappel désherbage



Conformément à la réglementation en vigueur, chaque habitant doit désherber au pied de ses murs, au droit de ses façades, de ses haies et clôtures, en limite de propriété (voisins et espace public) afin d'éviter tout débordement chez vos voisins limitrophes ou sur la voie publique (articles 673 à 676 du Code Civil).



ENCART PUBLICITAIRE À INSERER
DANS LE BULLETIN MUNICIPAL « L'ECHO » DE FRESQUIENNES
PARUTION 2025
A renvoyer AVANT LE 10 JANVIER 2026

Je soussigné :

Adresse et nom de l'entreprise :

N° de téléphone :

Adhésion pour un encart publicitaire couleur dans le Bulletin Municipal « L'ECHO » de Fresquiennes

TARIF RETENU POUR 1 PARUTION

☐ 90 X 25	→	24.00 €
☐ 90 x 60	→	40.00 €
☐ 55 x 200	→	63.00 €
☐ ½ page	→	70.00 €

☐ 1 parution soit :€

☐ 2 parutions soit :€

Fait à
Le

Signature

Correspondance : Monsieur le Maire
Mairie de Fresquiennes, 41 rue du centre 76570 FRESQUIENNES
Tél : 02.35.32.51.92 E-mail : mairiedefresquiennes@orange.fr

France services, le service public proche de vous

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français.

Il permet à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accompagné dans ses démarches du quotidien (impôts, retraite, santé...).

Dans le département de la Seine-Maritime chaque citoyen peut être accompagné **pour réaliser ses démarches administratives du quotidien** (impôt, retraite, santé etc.) au sein d'une maison France Services proche de son domicile.

Trouvez la maison France services la plus proche de chez vous et ses horaires d'ouverture sur <https://www.france-services.gouv.fr>

NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

7 A rue de la Liberté
Espace de Vie Sociale Joséphine Baker
02 35 76 40 37
josephine-baker@france-services.gouv.fr

YERVILLE

rue Jacques FERNY
02 32 70 49 50 - accueil@espacedelahaye.fr

LE TRAIT

Rue Victor Hugo
02 35 37 56 28 - franceservice@letrait.fr



**France
services**

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

YVETOT

4 Rue de la Brême
02 35 56 14 14 - france.services@yvetot-normandie.fr

ROUEN

Place Alfred de Musset, Au sein du Centre Social Diana Armengol Markarian
02 35 08 86 40 - ville-de-rouen@france-services.gouv.fr

RENDEZ-VOUS AVEC UN ARCHITECTE

RÉNOVATION, EXTENSION, CONSTRUCTION, VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

BÉNÉFICIEZ D'UN CONSEIL GRATUIT PRÈS DE CHEZ VOUS.



76 Seine-Maritime
c.a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



pour prendre rendez-vous
flashez-moi !

www.caue76.fr - 02 35 72 94 50

RENDEZ-VOUS AVEC UN PAYSAGISTE

PLANTATION DE HAIES, PROTECTION DES ARBRES, VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

BÉNÉFICIEZ D'UN CONSEIL GRATUIT PRÈS DE CHEZ VOUS.



76 Seine-Maritime
c.a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



pour prendre rendez-vous
flashez-moi !

www.caue76.fr - 02 35 72 94 50

Protection des chauves-souris et des mésanges en partenariat avec FREDON Normandie

John et Alexandre, les agents techniques de la Commune, ont installé des nichoirs au printemps dans l'espace vert derrière l'Ecole des Marronniers, au cimetière et au stade pour protéger ces espèces qui nous rendent bien des services, notamment la lutte contre les insectes nuisibles.

Soutenu par

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté Égalité Fraternité

FREDON FRANCE

OBSERVATOIRE CHENILLES PROCESSIONNAIRES

LES CHAUVES-SOURIS

La France compte 25 espèces de chiroptères (ou chauves-souris) actuellement. Elles ont toutes des spécificités et des préférences en termes d'alimentation (spécialistes ou généralistes), de gîtes (arboricoles, habitations, souterrains, ...) et de territoires de chasse (forêts, lisières forestières, prairies, milieux urbains, ...).



LES CHAUVES-SOURIS

- Insectivores essentiellement
- 3 à 27 g
- 18 à 43 cm
- Aucune espèce n'est strictement sédentaire en France
- 1 portée de 1 petit / an

Quel est l'intérêt contre les Processionnaires ?

Les chauves-souris européennes sont **insectivores** et se nourrissent aussi d'autres petits invertébrés. Elles consomment des dizaines de milliers d'insectes par individu et par an, soit la moitié de leur poids par nuit.

Les **chauves-souris** montrent une réponse numérique à la densité de **proies** puisque leur abondance augmente avec celle des **papillons de Processionnaires du pin et du chêne**. Cela se traduit par une réduction du potentiel de reproduction des populations de processionnaires qui conduit à une diminution des infestations l'année suivante.

Comment les favoriser ?

Une des causes du déclin des chauves-souris est la **perte d'habitats**. Une option pour la contrer est l'**installation de gîtes** : ce sont des abris dans lesquels elles se regroupent en été, au printemps et à l'automne afin d'y trouver refuge durant la journée et passer la belle saison. En hiver, elles trouveront des endroits plus protégés comme des caves, des grottes... Ces gîtes ont pour objectif de leur proposer un abri artificiel si l'habitat ne présente pas un nombre de gîtes naturels suffisants.

Des espèces menacées...

Les populations de chauves-souris se sont effondrées en Europe depuis les années 1950. Elles sont menacées par de nombreux facteurs qui modifient et suppriment leurs gîtes et habitats :

- Destruction des haies et autres corridors écologiques
- Abattage des arbres à cavités, rénovation de bâtiments et de ponts, traitement chimique des charpentes...
- Destructions directes et collisions (routes, éoliennes)
- Dérangement durant les périodes de mise bas et d'hibernation
- Produits phytosanitaires et pollution
- Diminution des insectes

...mais toutes protégées

En France et en Europe, toutes les chauves-souris sont protégées par la loi. Les détruire, les capturer, les déplacer ou porter atteinte à leurs gîtes et/ou leurs habitats est donc interdit.

Soutenu par

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté Égalité Fraternité

FREDON FRANCE

OBSERVATOIRE CHENILLES PROCESSIONNAIRES

LES MÉSANGES

La famille des mésanges (Paridés) au sein de l'immense groupe des Passereaux (Passériformes) regroupe environ 55 espèces dans le monde entier dont 6 présentes en France.

Quel est l'intérêt contre les Processionnaires ?

Les mésanges sont des **prédatrices avérées de chenilles**. Une famille de mésanges peut en consommer jusqu'à 500 par jour. La période de couvées pendant laquelle les besoins sont importants coïncide avec la présence des chenilles processionnaires du pin et du chêne. En hiver, les chenilles processionnaires du pin seront des mets de choix à une période où les proies sont plus rares.

Les mésanges peuvent consommer les Processionnaires entières à leurs premiers stades. À partir de l'apparition de soies urticantes, elles extraient le tube digestif des chenilles après séparation de la capsule céphalique avec leur bec.

Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

- Période de présence des chenilles processionnaires du pin
- Période de présence des chenilles processionnaires du chêne
- Chant territorial, cantonnement et accouplement
- Nidification : ponte et incubation, élevage des jeunes
- Emancipation des jeunes et dispersion : formation des couples

Comment les favoriser ?

L'urbanisation, la modification des pratiques agricoles et la modernisation du bâti ont causé la raréfaction des sites propices à la nidification de nombreux oiseaux. La **pose de nichoirs** permet de recréer des sites favorables et de sédentariser ces précieux auxiliaires. Ils doivent être posés à l'automne, avant la période de nidification des mésanges.

Le diamètre du trou d'entrée est le critère le plus important pour un nichoir destiné aux mésanges : il doit être tout juste suffisant pour les laisser passer et éviter l'accès aux prédateurs. Une entrée de 28 à 32 mm permet de favoriser à la fois la mésange bleue et la mésange charbonnière.

MÉSANGE CHARBONNIÈRE (Parus major)

- Calotte noire, joues blanches, ailes bleu-gris, abdomen jaune avec bande noire
- Plutôt Insectivore au printemps/été (œufs et de larves d'insectes) et omnivore le reste de l'année
- 16 à 21 g
- 14 cm de longueur, 23 à 26 cm d'envergure
- Sédentaire
- 2 couvées / an, 7 à 13 œufs
- Forêts mixtes ou de feuillus, bosquets, vergers, haies, parcs urbains et jardins

MÉSANGE BLEUE (Cyanistes caeruleus)

- Large calotte bleue, ailes et queue bleues, dessous jaune uniforme avec une bande médiane grise
- Plutôt Insectivore au printemps/été (œufs et de larves d'insectes) et omnivore le reste de l'année
- 9 à 12 g
- 12 cm de longueur, 12 à 14 cm d'envergure
- Sédentaire
- 2 couvées / an, 6 à 12 œufs
- Forêts mixtes ou de feuillus, parcs et jardins



STOP AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Trop souvent, les femmes en milieu rural sont confrontées à l'**isolement**, à des **inégalités persistantes** et aux **violences intrafamiliales**.

Les violences conjugales et intrafamiliales ne sont pas une fatalité. Elles touchent toutes les générations, tous les milieux. **En parler, c'est déjà agir.**

Victime ou témoin ? Ne restez pas seul(e) !

3919 – Violences Femmes Info (appel anonyme et gratuit, 24h/24 et 7j/7)

En cas de danger immédiat : appelez le 17 ou envoyez un SMS au 114

- **Des solutions existent. De l'aide est disponible. Parlons-en.**

Ensemble, mobilisons-nous pour un monde sans violences.

Le **SMS 114** est un numéro d'urgence accessible par **message texte**. Il est destiné aux personnes sourdes,

malentendantes, aphasiques, mais aussi à **toute personne en danger qui ne peut pas parler** (par exemple, une victime de violences qui ne peut pas appeler le 17 sans se mettre en danger).

- Envoyez un **SMS au 114** en indiquant votre situation et votre localisation.
- Les opérateurs du 114 alertent immédiatement la police, la gendarmerie, les pompiers ou le SAMU, selon l'urgence.

C'est une **alternative précieuse** au 17 pour signaler discrètement un danger !

Séance d'information aux premiers gestes de secours d'urgence

En salle du Conseil

Samedi 11 octobre de 10h à 12h

Madame Bernadette VIVES, Adjointe au Maire, vous propose **une information suivie d'une pratique aux premiers gestes de secours d'urgence** : à l'issue de cette séance vous saurez manipuler un défibrillateur.

N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie (ou par mail ou téléphone).

NB : comme vous le savez, vous trouverez un défibrillateur sur le mur de la Mairie (sur le côté) et un second au Stade.



Rappel panneau lumineux

N'oubliez pas de regarder le panneau lumineux situé devant la Mairie, nous essayons d'y consigner les informations importantes.



STOP PUB

Autocollants STOP PUB proposés par INTER CAUX VEXIN
Disponibles en Mairie



Continuons à nous mobiliser ! « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix ! »



Éléments à retenir de la dernière Lettre d'information (Juillet 2025) de **Gérard LESEUL**, député de la Seine-Maritime, Président de l'association "LNPN Oui, mais pas à n'importe quel prix"

« Contrairement à ce qui a pu être annoncé dans les médias, la validation du schéma directeur de la Région Île-de-France, n'est pas de nature à remettre en cause le projet LNPN. Ne nous emballons pas et ne nous démobiliisons pas ! »

« Ce qui est clair c'est que le projet, initié il y a plus de 30 ans, est obsolète et ne répond plus ou en partie, aux objectifs fixés à l'époque, notamment sur le gain de temps, ou l'optimisation du transport fret et marchandise, qui a déjà été améliorée par la remise en service récente de la ligne Serqueux-Gisors. Il est vrai également que le projet LNPN, tel que présenté en Normandie, mais aussi en Île-de-France, montre trop de contraintes locales (économiques, sociales et environnementales).

Aussi, une révision des tracés tenant

compte, cette fois-ci, des enjeux locaux et des inquiétudes des élus, pourrait lui donner un nouvel élan et permettre une meilleure acceptation. Une LNPN 2.0 pourrait inclure des tronçons nouveaux et souterrains (afin de préserver nos terres et notre qualité de vie), nécessaires au raccordement de la nouvelle gare de Rouen (afin de développer l'offre de transport des voyageurs), mais aussi l'entretien, la maintenance de la ligne existante ainsi que la réhabilitation des gares « intermédiaires », en cohérence avec les comportements éco-responsables que chacun d'entre nous doit pouvoir adopter. »

En synthèse du Comité de Pilotage du 1^{er} juillet 2025, « la DIDVS (délégation interministérielle de la vallée de la Seine-Maritime) souhaite restaurer la confiance et la coopération entre les

parties prenantes. Considérer le projet LNPN comme un outil efficace au service de l'aménagement des territoires de l'axe seine nécessite d'adapter la gouvernance du projet pour une meilleure transparence et lisibilité du projet.

Le prochain comité de pilotage (Copil) est prévu en décembre 2025 pour présenter les besoins actualisés et valider une nouvelle feuille de route. D'ici là, plusieurs réunions seront organisées avec l'ensemble des partenaires, afin de pouvoir lancer un programme de travail en 2026 et 2027 pour redéfinir le projet et le décliner en solutions techniques (tracé, gares, services...).

Avec **Christophe Bouillon**, **Agnes Largillet** et **Guillaume Coutey** et les **élus locaux** nous resterons très vigilants pour défendre l'intérêt général de notre territoire et de nos communes. »

BULLETIN D'ADHESION

Numéro RNA : W763012443
Siret : 92465663000010



Madame ou Monsieur

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

Mail :

☐ Souhaite adhérer au collectif « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix », accepte de verser la participation de 5€ pour l'année 2025

Merci de retourner ce bulletin, accompagné de votre participation, au siège de l'association à l'adresse suivante : Mairie de Saint Martin de l'If - 47 Rte d'Yvetot - 76190 Saint Martin de l'If

Contact de l'association : lnpn.asso@gmail.com

Pour avoir des informations sur le projet LNPN, vous pouvez consulter le site dédié : <https://www.lnpg.fr/>



Centre Local d'Information
et de Coordination

Service gratuit à
destination des personnes
âgées de plus de 60 ans et
de leur entourage

7 rue Jacques Offenbach
76360 Barentin
02 35 92 10 24

Horaires d'ouverture
Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30
& le vendredi de 13h30 à 17h

clic.seineaustreberthe@orange.fr

Nos Missions

Accueillir, informer
et réorienter

Evaluer
les besoins de la
personne âgée

Coordonner
le plan
d'accompagnement

Mettre en place
des actions collectives
et de prévention

Secteur d'intervention

36 communes



SEINE-MARITIME

Le CLIC s'adresse aussi bien aux séniors...



Si vous êtes une
personne
âgée de plus de 60 ans..

Le CLIC vous oriente vers les services
appropriés : soins, transports,
téléassistance, hébergement, maintien à
domicile...

Il vous informe par téléphone ou via
l'évaluation des besoins à votre domicile sur
l'ensemble des dispositifs d'aides à domicile
et en établissement.

Il vous accompagne dans vos démarches :
conseils personnalisés, aide à la prise de
décision, accès aux droits et aux soins.

Il vous sensibilise par des actions de
prévention sur différentes thématiques :
alimentation, prévention des chutes, aide
aux aidants, etc..

Le CLIC est un lieu d'écoute
et de ressources pour les proches
aidants

Il vous aide à trouver un soutien
et vous oriente vers des solutions
de répit existantes :
accompagnement psychologique
pour les proches aidants, accueil de jour,
plateforme de répit, baluchonnage, etc..

Il vous informe et vous sensibilise
par la mise en place
d'actions collectives



... à leur entourage ...

Et aussi aux professionnels



Le CLIC est un lieu ressource pour les
professionnels : transmission et
échange d'informations adaptés à
chaque situation.



Il assure la **coordination** des
différents intervenants.



Il met en œuvre des **actions**
d'information et de
formation.

TAXES D'URBANISME

La taxe d'aménagement et la taxe d'archéologie préventive



Quand et quelles déclarations souscrire ?

Dans le cadre de vos obligations déclaratives, 2 déclarations sont à souscrire :

La DAACT

(déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux - formulaire 13408*12)

Elle permet d'informer la mairie de la fin des travaux et d'attester leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

Elle s'effectue **en mairie** (service de l'urbanisme).

LA DECLARATION D'URBANISME

Elle est à effectuer dans les **90 jours** suivant l'achèvement des travaux (DAT).

La DAT *au sens fiscal* = le bien doit être hors d'eau et hors d'air, c'est-à-dire que le gros oeuvre, la maçonnerie et la couverture sont entièrement terminés. Le bien est habitable.

Les données collectées permettront au service des impôts fonciers de calculer le montant des taxes d'urbanisme.

La déclaration est à effectuer en ligne, sur le site impots.gouv.fr, rubrique « Biens Immobiliers ».

Mon espace particulier
impots.gouv.fr

Recherche
Bénéficiaire
Mon profil

Revenir à la source Paiements Documents Biens immobiliers

L'absence de déclaration d'achèvement dans les délais réglementaires entraînera la **taxation d'office** de votre bien, par le service départemental des impôts fonciers.

Si vous êtes propriétaire du bien bénéficiant de l'autorisation d'urbanisme, vous devrez procéder dans les mêmes délais au dépôt en ligne d'une déclaration foncière pour permettre ensuite une imposition à la taxe foncière.



En cas de construction, de rénovation, d'aménagement ou d'agrandissement, une **taxe d'aménagement (TAM)** peut être due. De même, si les travaux affectent le sous-sol, une **taxe d'archéologie préventive (TAP)** peut être exigible.

A qui sont reversées les taxes d'urbanisme ?

La **taxe d'aménagement** est reversée :

- *aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale.
- *aux départements.

Le produit de la **taxe d'archéologie préventive** est affecté au budget général de l'État.

I - QUELLES opérations sont concernées ?

La **TAM**, prévue par l'article 1635 quater B du code général des impôts (CGI), concerne toutes les opérations :

- d'aménagement ;
- de construction ou de reconstruction (maison, véranda, abri de jardin...);
- d'agrandissement des bâtiments ;
- d'aménagements et d'installations de toute nature soumis à autorisation d'urbanisme (piscine, emplacement de stationnement...).

Ne sont pas soumises à la TAM les constructions dont la surface est < ou égale à 5m² et les habitations légères de loisirs < ou égales à 35m², les piscines < ou égales à 10 m² et les constructions temporaires (moins 3 mois).

La **TAP**, instituée par l'article 235 ter ZG du CGI, concerne les opérations de construction et d'aménagement soumises à une autorisation d'urbanisme dès lors que les travaux affectent le sous-sol.

Sont exclues de la TAP : les habitations légères de

loisirs, la reconstruction sur fondations existantes, les travaux sur bâtiments existants, la surélévation seule.

II - QUI est redevable de la TAM / TAP ?

Les redevables sont les personnes bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager. En cas de vente en état futur d'achèvement (VEFA), le redevable est le promoteur en tant que bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme à la date d'exigibilité de la taxe

III - QUAND est due la TAM / TAP ?

Le fait générateur est la date de délivrance tacite ou expresse de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou de permis modificatif.

IV - QUAND dois-je payer mes taxes d'urbanisme ?

La date d'exigibilité des taxes correspond à la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (sauf cas particulier des constructions > 5 000 m²).

Les premiers titres de TAM ou TAP sont émis 90 jours après la **date d'achèvement des travaux**. Si le montant de TAM est supérieur à 1500 €, la taxe sera à régler en 2 parts égales respectivement 3 et 9 mois après l'achèvement des travaux.

Pour la TAP : un seul titre est émis trois mois après la date d'achèvement des travaux.

V QUELS Services administratifs ?

3 entités administratives interviennent dans le calcul et l'encaissement des taxes d'urbanisme :

- la **mairie** : assure l'instruction, la délivrance et le suivi des autorisations d'urbanisme et réceptionne les déclarations d'achèvement de travaux au sens de l'urbanisme.
- le **service départemental des impôts fonciers** : établit le montant des taxes suite à la déclaration effectuée en ligne ou à défaut par taxation d'office
- le **pôle fiscalité de l'aménagement** du Calvados : procède à l'encaissement des taxes.

QUESTIONS

J'ai une interrogation sur le taux voté par la commune et les éventuelles exonérations appliquées :

Je contacte le service urbanisme de ma commune.

J'ai une question relative au **calcul** des taxes d'urbanisme (TAM et TAP)

Je contacte le service départemental des impôts fonciers du lieu de situation de l'immeuble :

- **par messagerie sécurisée** (à privilégier), depuis mon espace personnel sur www.impots.gouv.fr, en sélectionnant « mes biens immobiliers » puis « déclaration foncière et taxe d'urbanisme ».
- **par téléphone** au 02 32 18 93 02 (pour le 76)

Possibilité d'obtenir un rendez-vous physique ou téléphonique.

J'ai une question relative au paiement (demande de délais de paiement, recouvrement) :

Je contacte le pôle de fiscalité de l'aménagement du Calvados, après réception du titre de perception (n° facture commençant par BNOR) :

- **par messagerie sécurisée**, depuis mon espace personnel sur www.impots.gouv.fr, en sélectionnant « paiement », puis « difficultés de paiement sur la taxe d'urbanisme » ;
- **par téléphone** : 02 31 38 34 31

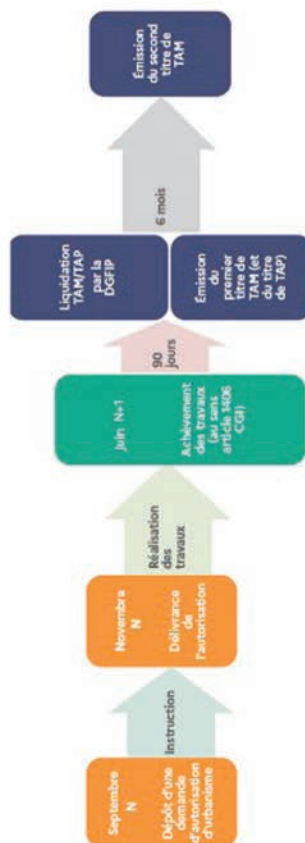
- **par courriel** : ddfip14.pgpproduitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr

Je souhaite effectuer une réclamation concernant le montant des taxes d'urbanisme :

Je contacte le pôle fiscalité de l'aménagement :

- depuis mon espace personnel www.impots.gouv.fr en sélectionnant « réclamation » puis « contestation /taxe d'urbanisme » ;
- **par téléphone ou courriel** (coordonnées supra)

Exemple de calendrier de l'émission de TAM/TAP



DES TRAVAUX ? UN PROJET ?

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Déclaration préalable de travaux (DP) ou Permis de Construire (PC), comment savoir ? Voici la marche à suivre pour faciliter vos démarches et débiter vos travaux en toute tranquillité... et légalité.

TERRASSE NON COUVERTE

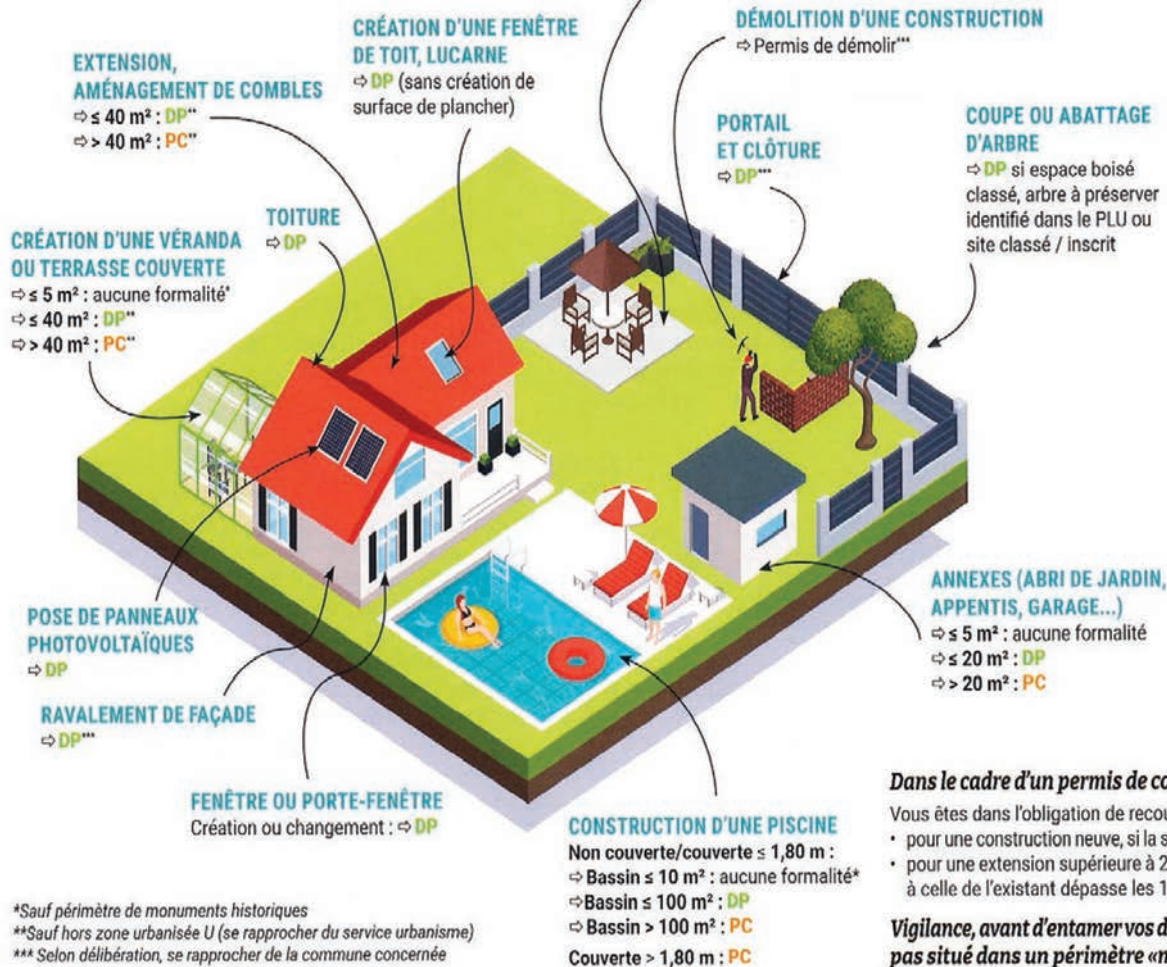
- ⇒ Sans surélévation : aucune formalité
- ⇒ Surélevée ≤ 5 m² : aucune formalité
- ⇒ Surélevée ≤ 20 m² : DP
- ⇒ Surélevée > 20 m² : PC



Pour déposer vos demandes, optez pour le guichet numérique !

Simple et sécurisé, ce service gratuit vous permet d'effectuer votre demande en ligne et de suivre l'instruction de votre dossier.

Plus d'infos : www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU



*Sauf périmètre de monuments historiques

**Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

*** Selon délibération, se rapprocher de la commune concernée



Dans le cadre d'un permis de construire :

Vous êtes dans l'obligation de recourir à un architecte :

- pour une construction neuve, si la surface de plancher dépasse les 150 m²
- pour une extension supérieure à 20 m² si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant dépasse les 150 m²

Vigilance, avant d'entamer vos démarches, vérifiez que vous n'êtes pas situé dans un périmètre «monument historique».

AUTORISATIONS D'URBANISME : SERVICE EN LIGNE

Nous vous rappelons qu'il est possible de déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes comme Fresquiennes dont l'instruction des dossiers est assurée par les services de la communauté de communes Inter Caux Vexin.

Ce service gratuit, accessible depuis le site internet de la communauté de communes (<https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU>), permet aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leur demande en ligne et d'être guidés pour constituer leur dossier.

Grâce au guichet numérique, il est possible de suivre l'instruction des demandes en temps réel et de conserver les pièces des dossiers aussi longtemps que nécessaire.

Le dépôt en ligne est un service offert aux usagers mais n'est pas une obligation : les communes continuent d'accueillir les habitants pour recevoir les demandes papier ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite le dépôt des demandes.

PLUi51



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification de l'urbanisme réglementaire réalisé à l'échelle intercommunale. Il définit les orientations d'un territoire en termes de constructions, d'habitat, de zones agricoles et naturelles à protéger, d'amélioration du cadre de vie et des déplacements, etc. Par le biais de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) il expose les intentions de la collectivité quant à l'évolution du territoire.

Depuis 2017, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a la compétence « PLU, documents en tenant lieu et Carte Communale ». Elle a tout d'abord poursuivi et finalisé en 2021 un premier PLUi sectoriel sur la partie Sud-Est du territoire. En 2022, elle a prescrit l'élaboration d'un deuxième PLUi « infracommunautaire » englobant les 51 communes encore non couvertes par un document d'urbanisme intercommunal.

Les 51 communes directement concernées sont les suivantes :

Anceaumeville, Les Authieux-Ratiéville, Beaumont-le-Hareng, Bierville, Blainville-Crevon, Bois-Guilbert, Bois-Hérault, Boissay, Bosc-Bordel, Bosc-Edeline, Bosc-Guérard-Saint-Adrien, Bosc-le-Hard, Buchy, Cailly, Catenay, Claville-Motteville, Clères, Cottévrard, Ernemont-sur-Buchy, Eslettes, Esteville, Fontaine-le-Bourg, Fresquiennes, Frichemesnil, Grigneuseville, Grugny, Héronchelles, La Houssaye-Béranger, La-Rue-Saint-Pierre, La Vaupalière, Le Bocasse, Longuerue, Mont-Cauvaire, Montigny, Montville, Morgny-la-Pommeraye, Pierreval, Pissy-Pôville, Quincampoix, Rebets, Roumare, Sierville, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-des-Essourts, Saint-Germain-sous-Cailly, Saint-Jean-du-Cardonnay, Sainte-Croix-sur-Buchy, Vieux-Manoir, Yquebeuf.

Dans le cadre de la concertation du public concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 51 (PLUi 51), vous avez la possibilité de transmettre au service planification de la CCICV vos observations via le formulaire en ligne :

<https://framaforms.org/plan-local-durbanisme-intercommunal-51-concertation-1718275101> (*)

ou sur le registre de concertation du public toujours disponible en Mairie

(*) informations issues de <https://www.intercauxvexin.fr/fr/plui>



LTDV *vincent SAVARY*

06.29.41.77.40

Terrassement - Assainissement - Aménagement extérieur...

vincent.ltdv@gmail.com

1154 Route de Montville 76570 FRESQUIENNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2025

1) Choix du maître d'œuvre dans le cadre du marché public à procédure adaptée de rénovation thermique des salles polyvalentes n°2024-MOE-01réno - délibération,

Les élus se sont réunis le mardi 7 janvier 2025 afin d'analyser les candidatures déposées pour le marché public de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation thermique des salles.

En effet, les offres étaient à transmettre avant le vendredi 6 décembre 2024. Six dossiers ont été transmis sur la plateforme de dématérialisation de l'ADM76.

Pour rappel, l'objectif est de réduire les consommations énergétiques et les déperditions de chaleur. Une solution de base et plusieurs options sont envisagées portant principalement sur la salle polyvalente :

- Installation de deux systèmes de chauffage performants (un dans chaque salle),
- Isolation thermique par l'extérieur,
- Réfection de la toiture amiantée et révision de la charpente si nécessaire,
- Remplacement des faux plafonds,
- Remplacement des menuiseries extérieures et des stores intérieurs,
- Mise aux normes du tableau électrique existant,
- Passage à l'éclairage LED dans tout le bâtiment.

Options :

- Réalisation d'un auvent sur le devant de la salle polyvalente côté parking,
- Réalisation d'une toiture / charpente sur le toit terrasse de l'entrée de la salle polyvalente.

Des diagnostics ont été réalisés (plomb, amiante, énergétique).

L'enveloppe globale pour ces travaux est estimée à 660.000 € HT. Plusieurs candidats ont confirmé cette estimation.

Les travaux débuteront le 12 janvier 2026 (après l'organisation des vœux) pour une durée approximative de 6 mois.

Le rapport d'analyse est présenté au conseil municipal et après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'Atelier Saint Georges.

Département à obtenir lorsque les entreprises pour les travaux seront notifiées. Les subventions de la Région pourront être demandées en complément si besoin.

2) Choix du maître d'œuvre dans le cadre de l'agrandissement d'une salle de classe et du restaurant scolaire avec mise en accessibilité n°2024-MOE-02 Agrandissement - délibération

Le montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre ne dépassant pas les seuils de marché public, il a été envisagé de réaliser cette mission sur présentation d'un devis. L'offre la moins-disante sera alors retenue.

C'est pourquoi lors de la réunion du 7 janvier 2025, les trois devis adressés dans le cadre du marché public de la maîtrise d'œuvre portant sur l'agrandissement d'une salle de classe et du restaurant scolaire avec mise en accessibilité ont été étudiés.

Pour rappel, les effectifs au sein de l'école sont actuellement importants avec notamment une salle de classe trop petite pour accueillir plus de 22 enfants. Cette pièce était auparavant utilisée comme bibliothèque et mesure environ 34 m² tandis qu'il est recommandé un minimum de 60 m². Lors de l'année scolaire 2024-2025, la classe a été aménagée dans la salle de motricité de l'école maternelle pour pouvoir réunir un groupe de 28 élèves.

Un projet d'agrandissement est donc proposé dans le but :

- D'agrandir cette cinquième classe de l'école primaire,
- D'agrandir le réfectoire du restaurant scolaire,
- De répondre aux obligations de mise en accessibilité d'au moins une salle de classe de l'école élémentaire et du restaurant scolaire.

L'enveloppe globale pour ces travaux est estimée à 250.000 € HT.

Dans un premier temps, il est proposé de faire réaliser la partie esquisse au maître d'œuvre afin de constituer les dossiers de demandes de subventions sur l'année 2025. Le projet pourra ensuite se poursuivre après l'obtention des financements sollicités.

Madame COURBE n'était pas tellement pour ce projet car bien que nécessaire les projets sont très souvent tournés vers l'école. Néanmoins Monsieur le Maire rappelle que ces services favorisent les nouvelles constructions et que les effectifs sont encore très importants au sein de l'école.

Monsieur LOISEL précise que dans quelques années, le projet est de n'avoir que des regroupements d'école et du fait du potentiel de Fresquiennes et des équipements récents, il serait préférable que Fresquiennes soit dans les choix de pôle.

Monsieur le Maire confirme que ce projet est sur la réserve. Le but est

d'obtenir des subventions conséquentes pour faire aboutir le projet mais aussi maintenir l'équilibre financier.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite serait également réalisée au niveau de la cantine et de la classe à agrandir. Le but est de permettre à un élève à

CLASSEMENT DES OFFRES EN FONCTION DES NOTES OBTENUES

	Prix offre HT	Mémoire technique : 30 points	Total /30	Prix des prestations : 40 points	Total /40	Délai d'exécution : 30 points	Total /30	Valeur totale /100	Classement
EURL Christian MANIÈRE - LE VAUDREUIL	54 120 €	Mémoire technique fourni	30,00	Aucune erreur après vérification	37,80	Planning non fourni	0,00	67,80	6
ATELIER ST GEORGES (SUR FONTAINE)	54 020 €	Mémoire technique fourni	30,00	Aucune erreur après vérification	37,87	Planning fourni et en cohérence avec le projet	30,00	97,87	1
ADFACTO - ST CLAIR SUR LES MONTS	58 080 €	Mémoire technique fourni	26,00	Aucune erreur après vérification	35,23	Planning fourni et en cohérence avec le projet	15,00	76,23	5
Stéphanie DUCHEMIN - ST OUEN DU TILLEUL	51 150 €	Mémoire technique fourni	21,00	Aucune erreur après vérification	40,00	Planning fourni et en cohérence avec le projet	30,00	91,00	3
MVT Architectes - ROUEN	67 020 €	Mémoire technique fourni	30,00	Aucune erreur après vérification	30,53	Planning fourni et en cohérence avec le projet	30,00	90,53	4
HEL Architecture - LE HAVRE	65 670 €	Mémoire technique fourni	30,00	Aucune erreur après vérification	31,16	Planning fourni et en cohérence avec le projet	30,00	91,16	2

Cette première prestation servira à élaborer le marché public de travaux. L'architecte pourra confirmer le projet et les estimations financières.

Pour rappel, les subventions ont déjà été obtenues pour la DETR et le Fonds Vert. Il ne reste que le

Conseils Municipaux

mobilité réduite de rester toute sa scolarité dans cette classe. La maternelle est déjà accessible.

Après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre la moins-disante et la plus cohérente de l'Agence Buray – ABLV Architecture pour un montant de 27.500 € HT.

3) Acte constitutif du groupement de commandes par l'intermédiaire du SDE76 pour l'achat d'énergies sur la période 2026-2029 – délibération

Le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime propose de renouveler le groupement de commande d'achat d'électricité pour les membres (collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, CCAS...). Cela permet de réaliser des économies d'échelles sur les abonnements et consommations.

Après échange et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- Décide d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise le maire de la commune à signer la convention ci jointe,
- Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

4) Travaux de voiries par l'Inter Caux Vexin – programme 2025 – délibération

Chaque année une visite est organisée avec les services voiries de la communauté de communes en charge de l'entretien des routes communales du territoire. Dans le cadre du programme 2025, il est proposé la réfection d'une petite partie (~50 m²) du chemin du Bagot en investissement à hauteur de 1.972,85 €, ce qui représente 25% du coût total des travaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à transmettre les potentiels besoins de réfection de voiries.

Après échange, le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser les travaux de voirie chemin du Bagot.

5) Création d'un nouveau poteau d'éclairage public route de Sierville – délibération,

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande pour l'installation de nouveaux poteaux d'éclairage public entre le lotissement Jean-Baptiste Delahaye et l'intersection de la route de Goupillières avait déjà été formulée par des habitants lors d'un précédent conseil municipal.

Cette requête visait à remédier à un point noir situé entre ces deux zones. Depuis, deux nouvelles familles ont également exprimé cette demande par courriel, en fournissant des explications similaires.

Monsieur le Maire s'y est rendu et effectivement il y a des endroits qui sont un peu sombre. Cela nécessiterait plusieurs points lumineux supplémentaires. Il propose de solliciter le SDE76 pour réaliser un devis et l'intégrer au projet 2026.

Après échange et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de faire la demande de devis auprès du SDE76 pour cette création de plusieurs poteaux lumineux.

6) Modification du tableau des effectifs – délibération,

En janvier 2024, un agent a obtenu le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe et a été placé en stage à compter du 1^{er} février 2024. Monsieur le Maire a autorisé sa titularisation sur ce grade. Il convient donc de supprimer l'ancien poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35h à compter du 1^{er} février 2025.

FILIERE Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Effectif	Durée /35ème	Rémunération
Filière ADMINISTRATIVE				
Adjoints administratifs territoriaux				
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35/35è	
Adjoint administratif	C	1	20/35è	
Filière TECHNIQUE				
Adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial	C	1	28,07/35è	Selon le classement de l'agent
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	28,03/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	4,73/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	19,48/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	28,95/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35è	
Agent de maîtrise	C	1	35/35è	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De supprimer l'emploi dans les conditions évoquées ci-dessus à compter du 1^{er} février 2025,
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire au titre de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2025, au chapitre des charges de personnel.

7) Réparation de la barrière du stade de foot – délibération,

Lors des travaux de prolongement de l'assainissement collectif route de Barentin, un camion a heurté le poteau de la barrière du stade de foot. Le sinistre a été déclaré auprès de l'assurance. Un remboursement de 3.420 € est accordé par la SMACL.

Plusieurs devis ont été réalisés auprès de trois entreprises pour les réparations.

Monsieur le Maire propose plusieurs solutions :

- Refaire un poteau avec la pose de la barrière existante,
- Envisager d'améliorer la barrière avec la pose d'un portail coulissant,
- Envisager une amélioration plus importante avec la pose d'un portail coulissant et d'un portillon.

L'entreprise TROPARDY est la moins-disante pour un montant de 6.924,00 € TTC. Il s'agit de réaliser la pose d'un portail coulissant métallique de 1m20 de hauteur et 5m00 de longueur.

Monsieur le Maire soumet à la délibération de refaire le poteau de barrière et de reprendre la barrière existante :

ABSTENTION : N. OCTAU, S. LOISEL

CONTRE : D. LEGRAND, D. DOUILLET, J. ALEXANDRE, J.F LECOURT, V. MARECHAL, V. COLIN, M. BLOT

POUR : E. LECLERC, B. VIVES, M. DEMAREST, E. COURBE, S. BLONDEL

Après échange, le conseil municipal accepte à la majorité de faire intervenir l'entreprise TROPARDY pour réaliser la pose d'un portail coulissant au prix de 6.924,00 € TTC.

8) Installation d'un équipement de vidéosurveillance aux ateliers municipaux – délibération,

Afin de renforcer la sécurité des ateliers municipaux, plusieurs solutions ont déjà été mises en place. Il est également envisagé la pose d'un équipement de vidéosurveillance. Plusieurs devis ont été réalisés auprès de deux entreprises différentes. L'entreprise BERUBE située à Yerville est la moins-disante avec un montant de 4.330,16 € HT pour la pose et l'ensemble des équipements. Il faut également prévoir un abonnement mensuel de 2€.

Après échange avec l'ensemble du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité la pose de l'alarme par l'entreprise BERUBE

9) Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les conseillers de l'usage du club house à des fins personnelles par un des membres. Il a donc été décidé de retirer une partie de la subvention 2025 du club de foot à hauteur du prix d'une location de la salle du foyer pour un résident de la commune, soit 320,00 €. La décision sera officialisée lors du conseil municipal portant sur le budget. Idéalement et en dédommagement, le membre du foot aura le respect de reverser cette somme au club néanmoins cela ne regarde pas la mairie.

- Monsieur LEGRAND demande si la propriétaire de la haie, située chemin de la Bénardière, et jouxtant le chemin communal, à proximité du champ de Monsieur DEMAREST, a réalisé les travaux évoqués lors du précédent conseil municipal. Le courrier par recommandé de la mairie a été adressé, néanmoins l'élagage n'a pas été réalisé. Monsieur le Maire va contacter à nouveau la propriétaire et envisager de réaliser les travaux contre facturation.

- Il semblerait que la construction illégale soit démontée chemin de la Bénardière.

- Monsieur LOISEL demande si les écluses sont bien temporaires car elles sont très peu visibles la nuit et par temps de pluie. Est-il possible de les peindre en

blanc ? L'information sera transmise aux services du Département. Monsieur DEMAREST rappelle qu'il ne peut pas rentrer dans son champ et demande à ce que le Département les déplace. Monsieur le Maire rappelle que l'installation n'est que provisoire (pour une durée d'un an). Monsieur LOISEL informe qu'il reste un panneau de fin zone limitée à 70km/h du bourg vers Barentin. Le service du Département sera contacté pour ces 3 points.

- Madame COURBE félicite pour les décorations de Noël. Monsieur le Maire confirme que les agents y passent beaucoup de temps et le compliment sera bien évidemment transmis. Monsieur OCTAU aimerait pouvoir améliorer les décorations avec des sujets non alimentés en électricité.

- Monsieur le Maire accueille Monsieur HANSE pour présenter son projet de construction situé au 517 Route de Barentin, juste après le stade de football, sur la première parcelle à gauche. Ce terrain sera divisé en deux parcelles. Monsieur HANSE présente le plan de son projet et sollicite la mairie pour obtenir une servitude de passage sur une bande de terrain longeant sa propriété, mais qui est sujette à des écoulements pluviaux importants.

Monsieur HANSE propose de prendre en charge les travaux nécessaires pour gérer ces écoulements, notamment en installant une buse. Une étude technique réalisée par un ingénieur hydraulique appuie cette proposition. Monsieur le Maire, soucieux de conserver la propriété de cette bande de terrain, souligne qu'elle a toujours servi à l'écoulement des eaux. Jusqu'à présent, les agents techniques de la commune se sont chargés de l'entretien de cette zone.

Des discussions ont déjà eu lieu avec le Département pour éviter que l'eau ne s'écoule sur la route de Barentin. Monsieur le Maire voit une opportunité dans la proposition de Monsieur HANSE, qui permettrait de décharger les agents techniques de l'entretien de cette bande et de prévenir l'engorgement de la route départementale. En contrepartie, Monsieur HANSE s'engagerait à entretenir cette zone et à mettre en place des solutions de gestion hydraulique.

Dans un souci de transparence, Monsieur le Maire a tenu à présenter ce projet en conseil municipal, car il concerne directement la commune et ses administrés. Il mentionne également que Monsieur DEMAREST, exploitant agricole, pourrait être impacté, car la bande enherbée deviendrait un chemin de passage officiel, obligeant Monsieur DEMAREST à reculer sa culture de 5 mètres et à refaire une bande enherbée. Monsieur le Maire assure que le conseil municipal n'a pas pour objectif d'entraver le travail des agriculteurs, mais précise que la commune ne pourra pas compenser financièrement la perte éventuelle de primes agricoles liée à l'absence de bande enherbée.

Monsieur le Maire s'engage à se renseigner et à trouver des solutions pour minimiser l'impact sur la culture de Monsieur DEMAREST. Il confirme que ce projet n'aura pas de coût financier pour la commune ni pour Monsieur HANSE. Enfin, Monsieur le Maire promet de donner un retour sur cette question lors du prochain conseil municipal, s'il a obtenu les informations nécessaires d'ici là.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

1)Chambre Régionale des Comptes : Rapport d'observations définitives sur la communauté de communes Inter Caux Vexin - information,

La communauté de communes Inter Caux Vexin a été contrôlée par la Chambre Régionale des Comptes en 2023. Un rapport d'observations définitives a été rédigé et arrêté le 15 mai 2024.

Le rapport revient sur les conditions de création de la communauté de communes, ses limites géographiques, ses compétences, son fonctionnement et toutes les données financières. Celui-ci a été adressé à l'ensemble des élus avant la réunion afin d'en prendre connaissance et d'apporter d'éventuelles observations.

Monsieur le Maire précise que tous les ans, un certain nombre de collectivités se fait contrôler par la Chambre Régionale des Comptes. Il en ressort visiblement que la CCICV est plutôt bien gérée. Aucun gros problème n'a été soulevé. C'est plutôt satisfaisant pour les services de la communauté de communes.

2)Convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 – délibération

Monsieur le Maire informe que doit être désigné un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité par le biais de revues documentaires et de visites (périodiques et extraordinaires).

Cet agent est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence, il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions.

Le Centre de Gestion 76 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 4 ans.

La collectivité s'acquitte ensuite auprès du CDG76 d'une adhésion annuelle au titre de la mise à disposition d'un ACFI, dont le montant est déterminé en fonction de l'effectif total de la collectivité et par délibération du Conseil d'Administration, à savoir, en 2025, de 1 à 19 agents, une cotisation annuelle de 77 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents y afférents ;
- D'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires.

Les conseils municipaux trouvent que cela ajoute de la complexité et de la norme. Ils estiment que la délibération est votée de manière forcée. La prochaine fois, il serait préférable de ne pas faire délibérer et d'obliger les communes sans débat.

Par ailleurs, Monsieur le Maire remercie une stagiaire actuellement présente en mairie pour la mise à jour approfondie du document unique de la mairie.

3)Modification du plan de financement portant sur la pose de stores à l'école – délibération

En 2024, deux subventions ont été demandées pour la pose de stores à l'école. Le Département a donné son accord tandis que la Préfecture n'a pas répondu favorablement. Néanmoins, le devis a depuis dû être actualisé et s'élève désormais à 13.190 € HT. Le plan de financement proposé est donc le suivant :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
- Pose et fourniture	13.190,00	Aides publiques : - Département - DETR	3.845,00 3.957,00	29,15 30,00
Sous total	13.190,00	Sous total	7.802,00	59,15
		Autofinancement : Fonds propres	5.388,00	40,85
TOTAUX	13.190,00		13.190,00	100

Après échange, l'ensemble des élus décide à l'unanimité :

- De faire une seconde demande de subvention auprès de la Préfecture ;
- De faire réaliser les travaux par l'entreprise « SGM ».
- D'inscrire la dépense au budget 2025.

L'inspectrice d'académie sera informée de cette nouvelle demande.

4)Modification du plan de financement portant sur les travaux de réfection de la façade de la boulangerie – délibération

Le carreleur prévu pour les travaux portant sur la réfection de la façade et l'extension de la boulangerie est parti à la retraite. Une nouvelle société a donc été sollicitée et un nouveau devis a été fourni.

Dépenses € HT		Recettes en €	
Enseigne – COSTIL	40.725,00	Fonds Leader 79,86%	78.680,64
Façades – Bâtisseurs d'Âotefois	36.090,00		
Création d'un WC			
Maçonnerie – Ets BORIN	7.690,00		
Elévation, charpente, couverture, placo, menuiserie – DURAND Fils	9.482,00		
Carrelage – Gamm	1.327,60		
Plomberie – VALLE Laurent	3.121,67		
Panneau permanent - Reflets	90,00	Fonds propres 20,14%	19.845,63

De plus, le devis de plomberie a depuis été modifié. Monsieur le Maire propose donc le nouveau plan de financement :

Après échange, le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier le plan de financement, les montants et les entreprises portant sur les travaux de la façade de la boulangerie.

5) Plan de financement et demandes de subventions portant sur le projet d'agrandissement de l'école – délibération,

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé de procéder à l'agrandissement de l'école. L'architecte a donc transmis une estimation du projet.

Le plan de financement suivant est proposé aux élus :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
- Construction	258.195,00	Aides publiques :		
- Honoraires maîtrise d'œuvre	27.500,00	- Département	98.672,40	30
- Honoraires bureau de contrôle	6.147,50	- DETR	98.672,40	30
- Honoraires CSPS	3.688,50	- Fonds vert	65.781,60	20
- Frais d'appel d'offres	1.000,00			
- Etude de sol	2.500,00			
- Mobilier	20.000,00			
- Diagnostic amiante et plomb	2.500,00			
- Assurance DO	7.377,00			
Sous total	328.908,00	Sous total	263.126,40	80
		Autofinancement :		
		Fonds propres	65.781,60	20
TOTAUX	328.908,00		328.908,00	100

Après échange et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de réaliser les demandes de subventions auprès de la Préfecture, du Fonds Vert et du Département.

6) Plan de financement et demandes de subventions portant sur la création d'une borne à incendie chemin de la Caillotièrre – délibération,

L'implantation d'une nouvelle borne de lutte contre l'incendie est envisagée au carrefour du chemin de la Caillotièrre et de la route de Barentin. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise « Réseaux Environnement » et s'élève à 3.995,00 € HT.

Jusqu'à présent la commune créait des bornes de lutte contre l'incendie pour une question de praticité, il est néanmoins difficile de trouver des canalisations suffisamment importantes pour apporter un débit répondant aux normes exigées (30m³/h dans les hameaux). Il semblerait donc qu'il s'agisse de la dernière création de borne.

Monsieur le Maire précise que de nombreuses communes sont dans l'obligation d'acheter du foncier afin de créer des citernes ou des poches de lutte contre l'incendie.

Monsieur le Maire souhaiterait pouvoir utiliser la mare chemin des Cambres comme réserve à incendie. Il serait intéressant d'étudier un aménagement en mare pédagogique pour bénéficier de davantage de subventions et apporter une ressource pédagogique à l'école.

Monsieur le Maire propose aux élus le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
- Pose et fourniture	3.995,00	Aides publiques :		
		- Département	1.198,50	30
		- DETR	1.598,00	40
Sous total	3.995,00	Sous total	2.796,50	70
		Autofinancement :		
		Fonds propres	1.198,50	30
TOTAUX	3.995,00		3.995,00	100

Après échange, les conseillers acceptent à l'unanimité

- Le plan de financement ;
- De procéder aux demandes de subventions ;
- D'inscrire le montant des dépenses au budget 2025.

7) Plan de financement et demandes de subventions portant sur la rénovation intérieure de la boulangerie – délibération,

Après échange avec les boulangers de Fresquiennes, il paraît indispensable de réaliser des travaux de rénovation intérieure dans la partie commerce. D'autant que lors de l'acquisition de l'immeuble, hormis les travaux d'isolation (de la toiture du côté fournil et du grenier de la maison principale) et le changement des radiateurs réalisés par les agents techniques, il n'a été réalisé que des travaux extérieurs. Depuis environ 30 ou 40 ans aucuns travaux n'avaient été effectués. Pour rappel, la commune a acheté le bien 50.000 € (avec une subvention du Département).

Prochainement, il est envisagé de réaliser les sols, les murs, les plafonds et l'électricité de la partie production du commerce. Les travaux seront prévus pendant la fermeture estivale.

Monsieur OCTAU espère que la chambre actuelle soit déplacée dans le grenier après l'aménagement en cours réalisé par les agents techniques, pour ensuite intervenir sur le premier étage.

Des toilettes seront créées au rez-de-chaussée en même temps que les travaux de la façade. L'évacuation sera revue pour éviter les débordements qui se produisent parfois sur la voie publique.

Monsieur le Maire propose aux élus le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
- Electricité	10.817,50	Aides publiques :		
- Réfection sols, murs et plafonds	16.230,00	- Département	8.114,25	30
		- DETR	8.114,25	30
Sous total	27.047,50	Sous total	16.228,50	60
		Autofinancement :		
		Fonds propres	10.819,00	40
TOTAUX	27.047,50		27.047,50	100

Après échange, les conseillers acceptent à l'unanimité

- Le plan de financement ;
- De procéder aux demandes de subventions ;
- D'inscrire le montant des dépenses au budget 2025.

Conseils Municipaux (suite)

8) Annulation de loyers au profit des boulangers de Fresquiennes – délibération,

Pour compenser les boulangers de Fresquiennes suite à la fermeture de la route de Barentin pendant les travaux d'assainissement, qui a entraîné une baisse de leur chiffre d'affaires, Monsieur le Maire propose d'annuler deux mois de loyer du commerce, soit un montant total de 800,00 €.

Après échange, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'annuler deux loyers du commerce de la boulangerie de Fresquiennes.

9) Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal – information,

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal à Monsieur le Maire, il est rapporté les décisions suivantes :

- Le renouvellement de l'adhésion à l'association « Ligne Paris Normandie, oui mais pas à n'importe quel prix ! » pour une cotisation annuelle 2025 de 50,00 €. Il serait bénéfique que les particuliers contribuent également à l'association, à hauteur de 5€ par habitant, car le projet n'est pas abandonné et devrait reprendre. Depuis, la communauté de communes a délibéré dans le même sens que les communes adhérentes, en faveur de l'obtention d'un cinquième tracé incluant la prolongation du tunnel.

- Le renouvellement de l'adhésion à l'« Association des Maires de Seine-Maritime » pour une cotisation annuelle 2025 de 324,81€.

- L'augmentation du loyer d'une pièce louée à usage de bureau à l'étage de la mairie, initialement fixé à 100,00 € par mois, a été portée à 150,00 €.

Voici l'historique de la situation :

Il y a quelques années, une professionnelle sophrologue de Fresquiennes bénéficiait d'un bureau mis à disposition gracieusement. Une autre professionnelle, naturopathe, a ensuite sollicité l'utilisation du bureau. Monsieur OCTAU a proposé un partage du local, néanmoins la sophrologue n'était pas intéressée par cette solution et, ne résidant plus dans la commune, elle a quitté le bureau.

La naturopathe a donc repris le local pour un loyer de 100 € par mois, en attendant la construction de son futur logement et cabinet, qui a pris du retard. Depuis, une nouvelle professionnelle a manifesté son intérêt pour le bureau. Monsieur le Maire a proposé une deuxième pièce vide à cette dernière.

Madame VIVES s'est opposée à la location des bureaux de l'étage, arguant que la première personne (de Fresquiennes) n'habitait plus la commune et que la seconde disposait déjà d'un bureau à Rouen. Madame VIVES a également souligné que le loyer ne couvrirait pas les frais de ménage, de chauffage et d'eau. Elle a également alerté sur les conditions de sécurité, notamment l'évacuation des locaux en cas d'incendie et l'accès aux personnes à mobilité réduite, rappelant que la mairie n'était pas un cabinet médical.

Monsieur OCTAU s'est renseigné auprès de l'ADM76, qui n'a pas indiqué que cette pratique était interdite. Les conseillers municipaux ont exprimé leur préférence pour un loyer de 200,00 €. Les baux actuels étant signés pour une durée d'un an. Monsieur le Maire s'est engagé pour un loyer de 150,00 € par pièce pour un an. Néanmoins la décision de continuer à louer ces deux salles les autres années n'est pas actée. Il conviendra

de revoir cela dans l'année, en concertation avec le conseil municipal.

10) Création d'une servitude de passage sur un chemin communal – délibération

Pour rappel lors du dernier conseil municipal, un habitant route de Barentin a sollicité la commune pour permettre l'accès à sa parcelle par un chemin communal adjacent. Il avait été convenu de solliciter la chambre d'agriculture afin de vérifier la nécessité de respecter une limite de 5 mètres non cultivée. Néanmoins la chambre d'agriculture confirme qu'il n'est pas nécessaire de respecter cette limite. Cela ne changera donc rien pour l'agriculteur qui exploite le champ adjacent au chemin communal.

Monsieur le Maire rappelle que créer cette servitude de passage permettra d'améliorer l'hydraulique de la route de Barentin qui pose problème depuis plusieurs années. Le propriétaire accepte d'avoir la charge de ces travaux et s'est appuyé sur des études d'un ingénieur hydraulique.

Monsieur DEMAREST s'interroge sur l'entretien d'un chemin communal desservant une propriété privée, notamment lors des grands rassemblements où les gens pourraient se garer sur ce chemin. De plus, il propose de buser l'ensemble du chemin plutôt que de créer une noue. Monsieur LEGRAND souligne que des buses se bouchent régulièrement, ce qui incite Monsieur DEMAREST à suggérer la création de regards pour faciliter leur débouchage.

Monsieur le Maire rappelle que le chemin étant un terrain du domaine privé de la commune, il est essentiel de conserver la gestion de l'hydraulique, ce qui nécessite la création d'une servitude de droit de passage. Les propriétaires et la mairie prendront chacun leur notaire pour formaliser cet accord.

Monsieur le Maire précise que le Département a été sollicité pour déraser le chemin depuis deux ans mais cela n'a pas été fait faute de budget au Département. Les travaux du demandeur viendraient donc combler cette lacune et permettraient de résoudre les problèmes de ruissellement causés par la départementale. Il est d'accord pour buser l'ensemble du chemin si l'ingénieur hydraulique donne son accord, soulignant l'importance de faciliter la vie des habitants dans ce secteur constructible.

Monsieur DEMAREST demande que la buse existante soit prolongée jusqu'au ravin et exprime son mécontentement quant au fait de retirer la pelouse pour rendre carrossable une partie du chemin. Monsieur le Maire espère donc que Monsieur DEMAREST sera favorable à la création de haies bocagères lors de la réunion avec les agriculteurs.

Le Maire rappelle à Monsieur DEMAREST l'importance de prendre des décisions dans l'intérêt de la commune et non à titre personnel.

Enfin, Monsieur le Maire réaffirme que le conseil municipal n'a pas pour but d'embêter Monsieur DEMAREST, mais de servir l'intérêt général de la commune.

Monsieur le Maire propose à la délibération la création d'une servitude de passage sur le chemin communal cadastré section BE numéro 32 au profit de la parcelle cadastrée BE numéro 31 (qui sera ensuite divisée), sous réserve de la prolongation de la buse existante jusqu'au ravin et de l'utilisation d'un tout-venant perméable. Ces conditions devront être clairement stipu-

lées dans l'acte notarié.
CONTRE : M. DEMAREST (procuration de Mme COURBE), Mme COLIN, Mme ZAJDOWICZ
ABSTENTION : 0
POUR : M. OCTAU (procuration de Mme BLOT), Mme VIVES, M. LEGRAND, M. LECLERC, M. ALEXANDRE, Mme BLONDEL, M. DOUILLET, M. LECOURT, M. LOISEL, Mme MARECHAL.

11) Questions diverses

- Madame Valérie COLIN précise qu'on lui a demandé s'il était possible d'acheter du matériel (tronçonneuse, broyeur) pour mettre à disposition des usagers. Pour des questions de sécurité, il n'est pas envisageable de proposer ce type de service.
- Monsieur le Maire propose en revanche d'étudier l'achat d'un groupe électrogène et d'une pompe en cas d'inondation,
- Madame Laëtitia ZAJDOWICZ rappelle qu'il était prévu lors d'un conseil municipal au mois de décembre

2023 d'installer des panneaux « Bourg Joly » pour indiquer aux véhicules leur entrée dans un hameau (panneau noir et blanc). La demande va être transmise au service du Département et Madame ZAJDOWICZ sera mise en copie pour être informée des échanges. De plus, il sera prévu de reprendre contact avec le responsable de la direction des routes pour l'installation d'un feu clignotant route de Montville. Le contact va être repris pour réfléchir à des aménagements de sécurité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire étudie le fait de créer une sortie chemin du Bourg Joly pour éviter de sortir route de Montville. Sinon Monsieur LECLERC précise que la haie voisine pourrait être taillée sur toute la longueur néanmoins Madame ZAJDOWICZ précise que cela ne réglera pas toutes les problématiques.

- La Commission Communale des Impôts Directs aura lieu le mardi 4 mars 2025 à 18h00.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mardi 25 mars 2025 à 19h30 et portera essentiellement sur le vote du budget 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Monsieur le Maire remercie Madame Sylvie SZCZEPANSKI, Conseillère aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Montville, pour sa présence.

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent des obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Aux termes de ces articles, il revient à la commune d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, «au titre de tout mandat ou de toute fonction», exercés en leur sein d'une part, et d'autre part au sein de tout syndicat. Le tableau récapitulatif est donc présenté à l'ensemble du conseil municipal.

1)Approbation du compte financier unique 2024 - délibération,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Fresquiennes
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame SZCZEPANSKI précise que le but du Compte Financier Unique est de simplifier les documents budgétaires en fusionnant le compte administratif et le compte de gestion. Il s'agit d'une obligation de déploiement sur ces trois années avec une date d'échéance au 1^{er} janvier 2027.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 542 646,43	821 645,00	2 364 291,43
	Recettes réalisées (1)	B	1 161 866,87	934 477,34	2 096 344,21
	Restes à réaliser	C	82 274,00	0,00	82 274,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 292 564,70	1 187 747,32	2 480 312,02
	Dépenses réalisées (1)	E	1 051 383,22	761 880,58	1 813 263,80
	Restes à réaliser	F	149 200,00	0,00	149 200,00
Différences entre les titres et les mandats			Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	110 483,65
Résultats antérieurs reportés			Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-250 081,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)			Excédent /déficit	G + H	-139 598,08
Différence entre les restes à réaliser			Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-66 926,00
Résultat cumulé			Excédent /déficit	G + H + I	-206 524,08

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des Finances ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Fresquiennes ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

2) Affectation du résultat – délibération

Le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un résultat de la section d'investissement déficitaire et un résultat de la section de fonctionnement excédentaire :

- Résultat d'investissement de l'exercice : - 139.598,08 €
- Solde des Restes à Réaliser : - 66.926,00 €
- Résultat net de fonctionnement de l'exercice précédent : 366.102,32 €
- Résultat de fonctionnement de l'exercice : 172.596,76 €
- Résultat cumulé de fonctionnement : 538.699,08 €
- Le conseil municipal valide le report automatique au budget primitif 2025 des résultats de chaque section :

Conseils Municipaux (suite)

Report de l'excédent de fonctionnement de 332.175,00€ au C/002

Report du déficit de la section d'investissement de 139.598,08 € au C/001

Emission d'un titre au C/1068 pour le montant d'affectation du résultat à hauteur de 206.524,08 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'affectation du résultat présentée ci-dessus.

3)Vote des taxes communales 2025 – délibération

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 09 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taux 2024	
Taxe foncière (bâti)	38,70 %
Taxe foncière (non bâti)	36,77 %
Taxe d'habitation	16,09 %

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taux 2025	
Taxe foncière (bâti)	38,70 %
Taxe foncière (non bâti)	36,77 %
Taxe d'habitation	16,09 %

Encore cette année, les bases des taxes sont augmentées par l'Etat ce qui engendrera une augmentation pour les particuliers ainsi qu'une légère recette supplémentaire pour la commune.

En comparaison aux communes voisines, les taxes de Fresquiennes sont relativement inférieures.

4)Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 – délibération

Comme chaque année, les associations sollicitent la commune afin de les aider à financer leurs événements.

La subvention d'un montant de 32€ accordée l'an dernier à la SPA a été retirée car en contrepartie ils n'acceptent pas d'accueillir des animaux. Cette somme a été attribuée au club du grand air.

La subvention du club de foot a été diminuée suite à un événement personnel organisé dans les locaux. Or le local reste un bâtiment communal, non dédié à l'organisation de moments de festivité en dehors du cadre de

l'association.

Monsieur LOISEL demande si toutes les associations réalise une demande de subvention et si les associations communiquent leur bilan financier. Il est confirmé que tous les bilans financiers ont été transmis par les associations.

Après échange, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le versement des subventions présentées sous condition pour les associations de présenter leur bilan financier.

5)Approbation du budget primitif 2025 – délibération,

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	483 651,23	690 175,31
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	149 200,00	82 274,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 139 598,08	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		772 449,31	772 449,31
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 194 336,00	862 161,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 332 175,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 194 336,00	1 194 336,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 966 785,31	1 966 785,31

Vu les propositions budgétaires détaillées et présentées au conseil municipal, après examen et débat, l'ensemble des conseillers municipaux décide :

- D'ADOPTER à l'unanimité le budget proposé qui se compose de la manière suivante :
- D'AUTORISER le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Madame SZCZEPANSKI ajoute que la Capacité d'Auto Financement (CAF) brute de la commune, correspondant aux produits moins les recettes, représente 188.960 €. La CAF nette, correspondant à la CAF brute moins le remboursement des dettes, représente 168.090 €. Ce qui signifie que la commune se désendette en 2,10 ans alors que la moyenne est de 3 ans.

Le fonds de roulement recommandé est au minimum de 60 jours tandis que Fresquiennes dispose d'environ 210 jours.

Monsieur LECLERC précise que c'est pour cette raison qu'il souhaite toujours conserver un excédent régulier d'environ 200.000 €, en cas d'imprévu notamment.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget : l'ensemble du conseil municipal, les Adjoints, la commission des finances, Mandy CASTOT, stagiaire et le secrétariat Eléonore DUMONT et Hélène CAUCHYE.

ASSOCIATIONS	Montant
ANCIENS COMBATTANTS	380 €
ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES DE FRESQUIENNES	430 €
CLUB DES ANCIENS DE FRESQUIENNES	840 €
CLUB DES LOISIRS	2.500 €
CLUB DES LOISIRS (aide pour les salaires) (11,88€ / 2 x 700 h)	4.158 €
CLUB DU GRAND AIR	370 €
COMITÉ DES FÊTES	2.270 € + 900 €
LA PUCE À L'OREILLE	250 €
UNION SPORTIVE FRESQUIENNES / SAINT JEAN DU CARDONNAY	(700 € – 320 €) 380 €
RED 76	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (20€ x 134 enfants en septembre 2024)	2.680 €
TOTAL	15.358,00 €

6) Annulation et remboursement d'une location de salle – délibération,

Les locataires du 12 avril 2025 de la salle polyvalente ont décidé d'annuler leur événement. Il est donc soumis au conseil municipal la possibilité de rembourser la somme de 240,00 € correspondant à l'acompte versé.

Après échange, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'annulation et le remboursement de l'acompte versé pour la location de la salle polyvalente du 12 avril 2025.

7) Attribution d'une gratification de stage – délibération,

Monsieur le Maire propose de remercier l'étudiante stagiaire qui a réalisé en début d'année la mise à jour approfondie du document unique. Ce document est obligatoire pour toute structure (privée ou publique) qui emploie du personnel. Il s'agissait d'un stage de six semaines. L'étudiante a notamment rencontré tous les agents de la commune pour vérifier les risques et les Equipements de Protection Individuels. Il s'agissait d'un travail important réalisé avec rigueur.

Le Centre de Gestion de Seine-Maritime propose cette prestation pour un montant approximatif de 1.335,00 € HT. Monsieur le Maire propose une gratification à hauteur de 350,00 €.

Compte tenu des liens familiaux, Monsieur le Maire ne souhaite pas prendre part au vote.

Après échange, les conseillers acceptent à la majorité avec 1 ABSTENTION (Nicolas OCTAU), POUR (l'ensemble des conseillers présents).

- Le versement de la somme de 350,00 € ;
- D'inscrire le montant des dépenses au budget 2025 à l'article 64168.

8) Règlement d'une facture d'euthanasie d'un chat errant – délibération,

L'appel d'une promeneuse a été reçu il y a plusieurs semaines. Elle avait trouvé dans la forêt un chat errant et souffrant. Il lui a été proposé de se rendre chez un vétérinaire pour vérifier s'il était pucé. Trop souffrant, il a dû être euthanasié.

Le vétérinaire (conventionné avec la commune) a pu identifier le propriétaire, un habitant d'Eslettes néanmoins décédé depuis environ deux ans. Le chat considéré donc comme errant, le vétérinaire adresse maintenant la facture d'un montant de 182,30 € TTC à la commune. L'avis de Monsieur le Maire n'a jamais été sollicité. Monsieur le Maire ne sait pas où il a été véritablement récupéré surtout si tous les promeneurs emmènent les chats en précisant qu'il a été trouvé sur la commune.

Monsieur le Maire souhaite obtenir l'avis des élus sur le règlement de cette facture.

Monsieur LOISEL propose de renvoyer le vétérinaire vers la mairie d'Eslettes néanmoins il continue d'adresser la facture à Fresquiennes.

A l'unanimité, les conseillers municipaux refusent de régler la facture.

9) Choix des entreprises portant sur le projet des travaux intérieur de la boulangerie – délibération,

Dans le cadre du projet de travaux intérieur de la boulangerie, les dossiers de demandes de subventions ont été transmis. Les retours seront transmis au plus tôt début juillet. Néanmoins, afin que les travaux soient

prochainement réalisés, Monsieur le Maire propose de faire le choix des entreprises qui interviendront.

Pour un gain de temps dans la réalisation des travaux, les élus proposent de réaliser les travaux en « pan-neaux sandwichs ». Les montants sont moins importants que des devis proposant des travaux avec du placo.

Choix de l'entreprise	Montant en € HT
Electricité – Alphatech	7.150,00
Réfection sols, murs et plafonds – Alphatech	16.230,00
TOTAL	23.380,00

Après échange, l'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité les dépenses et les entreprises présentées ci-dessus.

10) Choix de l'entreprise pour la création d'un point de lutte contre l'incendie route de Barentin – délibération

Pour rappel, il est envisagé la création d'un point de lutte contre l'incendie route de Barentin. Deux entreprises ont été sollicitées. Le devis réalisé par l'entreprise « Réseaux environnement » s'élève à 3.995,00 € HT. L'entreprise « Eaux de Normandie » est la moins-disante avec un montant de 3.066,95 € HT.

Après échange, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'intervention de l'entreprise « Eaux de Normandie » pour un montant de 3.066,95 € HT. Les travaux seront engagés après l'obtention éventuelle des subventions sollicitées.

Pour rappel, la borne sera située route de Barentin à l'intersection du chemin du Bout de la Côte puisque la canalisation y est adaptée. En zone dense, le règlement intérieur du service départemental d'incendie exige une distance maximale de 200 mètres entre une habitation et un point de lutte contre l'incendie. En hameau il est exigé 400 mètres (23 hameaux à Fresquiennes). Il est donc difficile de couvrir tout le territoire. Toutes les canalisations ne peuvent pas accueillir de bornes. De nombreuses communes achètent alors du foncier pour y créer des poches ou des réserves. Les mares de Fresquiennes seront répertoriées pour augmenter les points de lutte.

11) Questions diverses

- Monsieur OCTAU confirme à Monsieur DEMAREST que le chemin communal, sur lequel une servitude de passage a été accordée, sera busé jusqu'au bout pour éviter la création d'une noue. Les propriétaires ont accepté les conditions données par le conseil municipal lors de la réunion précédente.

- Les travaux de rénovation de la façade de la boulangerie avancent bien. L'entreprise Durand va poser la structure bois d'ici fin avril et début mai la vitrine sera réalisée. La fin prévisionnelle des travaux est prévue pour fin mai. Monsieur le Maire rappelle que le projet est financé à environ 80% par le Fonds Leader.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

1) Bilan de l'accueil de loisirs de l'année 2024 - information,

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Gwenaëlle LANCELEVÉE, Directrice de l'accueil de loisirs, qui présente le bilan de l'année 2024. Toutes les sessions sont positives sauf la session de l'été 2025 (comme chaque année au vu des nombreuses activités proposées). Les autres sessions viennent habituellement compenser le déficit de l'été. Cette année, les charges de personnel de cantine ont été ajoutées pour répondre plus justement aux déclarations financières sollicitées par la CAF.

Lors des déclarations réalisées auprès de la CAF, il est demandé à ce que les dépenses et les recettes soient équivalentes. De plus, afin de percevoir une des aides financières de la CAF, la commune doit en partie participer.

De plus, grâce au bilan, il est possible de constater l'augmentation significative des effectifs (de 181 enfants en 2012 à 498 enfants en 2024). Madame LANCELEVÉE fait part du contentement des parents. Par ailleurs, les recrutements se sont bien déroulés pour la session de l'été 2025 (17 animateurs recrutés). Nous espérons qu'il y ait moins de désistement cette année.

2) Tarification de l'accueil de loisirs pour l'année 2025-2026 - délibération

La CAF a transmis un schéma (non nominatif) des quotients familiaux de la population de Fresquiennes. Les modifications tarifaires proposées tiennent compte de ces informations. En effet, les tarifs et quotients familiaux n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Afin qu'un plus grand nombre de parents bénéficient des barèmes 1 et 2, les montants ont été revus.

Madame LANCELEVÉE propose donc à l'ensemble des conseillers municipaux de modifier les tarifs pour la période de juillet 2025 à avril 2026, de la manière suivante :

TARIFS JOURNALIERS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS		
	Commune	Hors-commune
BAREME 1	8,00 €	12,00 €
BAREME 2	10,00 €	14,00 €
BAREME 3	12,00 €	16,00 €

Barème 1 : Revenu annuel inférieur ou égal à 25.500€, soit un quotient familial inférieur à 850€.

Barème 2 : Revenu annuel compris entre 25.501€ et 43.500€, soit un quotient familial compris entre 851€ et 1.450€.

Barème 3 : Revenu annuel supérieur à 43.501€, soit un quotient familial supérieur à 1.451€.

Il est rappelé que les tarifs « commune » sont appliqués aux enfants habitants la commune ainsi qu'aux enfants scolarisés à l'école de FRESQUIENNES sur la même période.

Madame LANCELEVÉE rappelle que ce tarif comprend la journée d'animation, la garderie du matin et du soir, le repas du midi et le gouter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter ces tarifs pour la période de juillet 2025 à avril 2026,

- d'appliquer les tarifs « commune » aux enfants habitants et/ou scolarisés pour la même période à FRESQUIENNES.

3) Rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs pour l'année 2025-2026 - délibération

Afin de rémunérer l'équipe d'animation pour la période de juillet 2025 à avril 2026, il convient de délibérer sur les montants à appliquer.

Il est proposé de renouveler les rémunérations suivantes :

- Directeur / directrice : 55€ / jour - 55€ / nuitée
- Directeur / directrice adjoint(e) : 50€ / jour - 50€ / nuitée
- Animateur / animatrice : 46€ / jour - 46€ / nuitée
- Aide animateur / stagiaire : 40€ / jour - 40€ / nuitée

S'ajoutent à ces rémunérations, 10% de congés payés. Pour l'accueil durant l'été, il est versé une prime de 600€ à la Directrice et une prime de 200€ au Directeur Adjoint.

Une prime de 200€ est versée uniquement à la Directrice pour l'accueil des petites vacances scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de valider ces montants de rémunération de la session de juillet 2025 à la session d'avril 2026, auxquels s'ajoutent les 10% de congés payés et les primes de 200€ et 600€.

4) Organisation et tarification des mini camps de l'été 2025 - délibération

Madame LANCELEVÉE présente les deux mini camps proposés aux enfants pour l'été 2025. Le premier aura lieu du 15 au 18 juillet 2025 pour 14 enfants de 7 à 9 ans à BELLENCOMBRE à la Ferme du Val de Bures. Ils seront hébergés trois nuits en tente. Les activités tourneront autour de l'élevage de chèvres, fabrication du fromage et du pain.

Le coût par enfant représente environ 125€ / enfant.

Les tarifs proposés aux familles sont de :

Tarifs sur la base de 14 enfants sur 4 jours		
	Commune	Hors-commune
Barème 1	125 €	150 €
Barème 2	145 €	170 €
Barème 3	165 €	190 €

Le second camp aura lieu du 22 au 25 juillet pour 12 enfants de 10 à 14 ans à la base de loisirs de BEDANNE. Des activités sportives seront proposées (tir à l'arc, catamaran, paddle, kayak). Ils seront hébergés en tente de camping. Le coût de la première journée d'accueil de loisirs à Fresquiennes est compris dans le tarif du séjour.

Les tarifs proposés aux familles sont de :

Tarifs sur la base de 12 enfants sur 4 jours		
	Commune	Hors-commune
Barème 1	150 €	180 €
Barème 2	165 €	190 €
Barème 3	180 €	200 €

Après échange et à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent les propositions faites ci-dessus.

Monsieur le Maire remercie Madame LANCELEVEE et l'ensemble de l'équipe d'animation pour leur travail et leur investissement.

5) Tarification de la restauration scolaire pour l'année 2025-2026 – délibération,

Les barèmes de la tarification des repas de cantine n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Tout comme pour l'accueil de loisirs, Monsieur le Maire propose de renouveler les tarifs de cantine et de modifier les quotients familiaux de la manière suivante :

- Barème 1 : 1,00€ TTC : Un quotient familial inférieur à 1.000€.
- Barème 2 : 3,59€ TTC : Un quotient familial compris entre 1.001€ et 1.450€.
- Barème 3 : 3,74€ TTC : Un quotient familial supérieur à 1.451€.

Il est rappelé que les familles devront fournir à la mairie leur attestation de quotient familial de la CAF pour justifier du barème applicable. Sans le justificatif, le barème 3 sera automatiquement appliqué.

La tranche inférieure à 1.000€ est un critère pour obtenir le tarif à 1€ et être ainsi remboursé par l'Etat. Monsieur le Maire précise qu'aucune différence n'est faite entre les enfants habitants la commune ou les « hors commune ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler les tarifs de cantine.

6) Modification du tableau des effectifs – délibération,

Un agent peut prétendre à un avancement de grade dans le cadre de son avancement de carrière. Après échange, il est proposé la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Effectif	Durée /35ème	Rémunération
Filière ADMINISTRATIVE				
Adjoints administratifs territoriaux				
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35/35è	
Adjoint administratif	C	1	20/35è	
Filière TECHNIQUE				
Adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial	C	1	28,07/35è	Selon le classement de l'agent
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	28,03/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	4,73/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	19,48/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	28,95/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35è	
Agent de maîtrise principal	C	1	35/35è	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De modifier l'emploi dans les conditions évoquées ci-dessus à compter du 21 septembre 2025,
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire au titre de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, dans l'hypothèse où un agent serait momentanément indisponible au titre de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique.

- D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2025, au chapitre des charges de personnel.

7) Annulation et remplacement de la délibération n°2025-03-25-24 « Attribution d'une gratification de stage » – délibération,

La Préfecture rappelle que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». Il convient donc de délibérer à nouveau sur l'attribution d'une gratification de stage.

Pour rappel, Monsieur le Maire propose de remercier l'étudiante stagiaire qui a réalisé en début d'année la mise à jour approfondie du document unique. Ce document est obligatoire pour toute structure (privée ou publique) qui emploie du personnel. Il s'agissait d'un stage de six semaines. L'étudiante a notamment rencontré tous les agents de la commune pour vérifier les risques et les Equipements de Protection Individuels. Il s'agissait d'un travail important réalisé avec rigueur.

Le Centre de Gestion de Seine-Maritime propose cette prestation pour un montant approximatif de 1.335,00€ HT. Monsieur le Maire propose une gratification à hauteur de 350,00€.

Compte tenu des liens familiaux, Monsieur le Maire ne participe pas au débat et quitte la pièce.

Après échange, les conseillers acceptent à l'unanimité des membres présents lors du vote, le versement de la somme de 350,00€ ;

- D'inscrire le montant des dépenses au budget 2025 à l'article 65181.

8) Virement de crédit – information,

Afin de permettre le remboursement de la location de salle et des couverts du 12 avril 2025, il était nécessaire de réaliser un virement de crédit. Pour cela, 300,00€ à l'article 615221 ont été déplacés à l'article 673.

Cette modification entre dans le cadre de la fongibilité des crédits et ne nécessite pas de délibération.

9) Remboursement de la location de vaisselle – délibération,

L'annulation de la location de salle du 12 avril 2025 a été délibérée, néanmoins les locataires avaient également déjà réglé la location des couverts. Monsieur le Maire propose donc de rembourser les couverts à hauteur de 60,00€.

Après échange, l'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement des couverts.

10) Délégation de signature pour prendre une décision d'urbanisme intéressant le Maire – délibération

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis LEGRAND. M. Denis LEGRAND expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur Nicolas OCTAU, Maire, a déposé une demande de déclaration préalable référé-

Conseils Municipaux (suite)

cée n° DP 076 287 25 00012 du 12/05/2025, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Etienne LECLERC à cet effet,

Le conseil municipal, après délibéré à l'unanimité des membres présents et votants :

- PREND ACTE du dépôt par Monsieur Nicolas OCTAU d'une demande de déclaration préalable référencée n° DP 076 287 25 00012 ;
- DESIGNER Monsieur Etienne LECLERC en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

11) Adhésion 2025 à la Fondation du Patrimoine - délibération

Monsieur le Maire souhaite solliciter à nouveau la Fondation du Patrimoine pour obtenir un soutien financier dans le cadre de la rénovation de la sacristie de la commune. Chaque année, la Fondation du Patrimoine propose aux communes de moins de 2000 habitants d'adhérer moyennant une contribution de 200,00€.

Pour bénéficier de subventions, il est impératif de désacraliser la sacristie. Ce bâtiment, qui se dégrade rapidement, nécessite une intervention urgente pour éviter une détérioration plus grave.

Monsieur le Maire envisage de solliciter le Fonds Leader ainsi que la Fondation du Patrimoine, afin de diversifier les sources de financement et de démontrer l'engagement de la commune. Les dons perçus par la Fondation du Patrimoine sont défiscalisés, offrant ainsi une réduction d'impôts aux particuliers.

Le projet de rénovation de la sacristie ne se limitera pas à un simple espace de stockage pour l'église. La pièce pourrait être réaménagée pour accueillir des réunions et des activités associatives, offrant ainsi un espace polyvalent à la communauté.

Pour formaliser cette collaboration avec la Fondation du Patrimoine, il est nécessaire d'adhérer pour l'année 2025. Après échanges, les conseillers municipaux ont accepté à l'unanimité cette adhésion pour l'année 2025.

12) Ameublement d'une salle de classe de maternelle - délibération

Lors de l'état des lieux des bâtiments communaux et lors des entretiens professionnels, il a été évoqué la réfection de l'école maternelle (peintures, sols d'une classe, meubles d'une seconde classe, skydomes...).

L'enseignante d'une des deux classes a proposé une liste de mobilier afin d'optimiser et d'harmoniser l'espace. Le total s'élève à 2024,00€ HT auprès du prestataire « Manutan Collectivités ».

Monsieur le Maire propose de remettre la réfection du sol de la seconde classe à l'année 2026 et de remplacer la dépense prévue au budget par l'ameublement de la salle.

Après échange et visualisation des meubles, l'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité l'ameublement.

Monsieur le Maire exprime également le souhait de lancer un projet d'économies d'énergie en installant

des panneaux photovoltaïques, profitant ainsi du remplacement des skydomes. Il est à noter que l'école a récemment obtenu un label de développement durable.

13) Attribution d'une subvention au profit du CCAS de Fresquiennes pour l'année 2025 - délibération

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une subvention est versée au CCAS de FRESQUIENNES. Pour l'année 2025, il est proposé le versement de la somme de 7.500,00€.

Après échange et à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent le versement d'une subvention au CCAS de FRESQUIENNES d'un montant de 7.500,00€ à l'article 657363.

14) Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle l'inauguration de la garderie, un projet qui a suscité un grand intérêt malgré la faible participation des habitants. Les élus constatent que les résidents de Fresquiennes consultent peu le bulletin municipal.

- La façade de la boulangerie est désormais terminée. Les travaux à l'intérieur, y compris la plomberie, sont en cours. Le carrelage des sanitaires est prévu pour la fin du mois de juin. La petite extension pour les sanitaires sera bientôt achevée, suivie de la finalisation de l'intérieur. La boulangerie sera fermée du 7 au 22 juillet pour permettre la réalisation des travaux. Une fois l'extérieur et l'intérieur terminés, la boulangerie sera remise en état, offrant un bel outil de travail. Le Département a accordé une subvention de 30 % pour les travaux intérieurs. Monsieur DEMAREST a souligné qu'il aurait été possible de prévoir une couche d'isolation entre la façade en contreplaqué et le mur.

L'isolation a été réalisée par le grenier par les agents communaux, et les radiateurs ont été modifiés.

Le Fonds Leader avait autorisé les travaux de façades visibles, mais il sera nécessaire, à terme, de réaliser les façades non visibles.

- Le projet de la rénovation thermique de la salle des fêtes a un peu avancé. Les architectes ont été reçus plusieurs fois. Les visuels ont été transmis et présentés aux conseillers. Bien que cela soit inscrit dans le marché public de maîtrise d'œuvre, il leur a été rappelé que les travaux doivent débuter le 12 janvier 2026 et ne pas durer plus de 6 mois pour permettre la reprise rapide des locations.

M. LECLERC et M. LEGRND insistent sur le fait de ne pas ouvrir le mois de juillet 2026 à la location. Le chantier n'est pas à l'abri d'un imprévu et donc d'un éventuel retard (liquidation judiciaire d'une entreprise par exemple). Cela peut être très impactant.

- L'église ne sonne plus les heures. Un devis a été signé avec l'entreprise BIARD pour réparer le moteur.

- Mme VIVES informe avoir trouvé un tonneau pour confectionner la boîte à livres. Il pourrait être coupé en deux pour une installation un à hauteur des adultes et un à hauteur des enfants.

- A l'étage de la mairie, le second bureau loué a été libéré puis repris par une habitante prothésiste onguilaire. Elle a accepté de louer 150,00€ par mois.

- Monsieur le Maire rappelle qu'en 2026, lors des élections municipales, des projets devront être présentés. Il souhaite, si les bureaux de l'étage conservent leur

attractivité, proposer des espaces commerciaux destinés à divers commerces ou professionnels. Lors de l'inauguration de la garderie, la CAF a souligné la possibilité d'obtenir des subventions pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles, étant donné que les assistantes maternelles actuelles approchent de la retraite. Le nombre d'assistantes maternelles diminue, ce qui ne permet pas de répondre aux besoins des parents. Monsieur le Maire souhaite donc obtenir ces subventions et éviter que Fresquiennes ne devienne uniquement un village dortoir, en favorisant l'activité économique au sein de la commune.

- Les bouches à incendie doivent être vérifiées, car bien que les contrôles aient été effectués, les débits obtenus ne sont pas satisfaisants et ne permettent pas de couvrir l'ensemble de la commune.

- Le panneau « Bourg Joli » route de Montville est déjà plié. Madame ZAJDOWICZ est satisfaite de la mise en place des panneaux néanmoins ce ne sera pas révolutionnaire. Le service du Département souhaite également améliorer la circulation au Cambre car les véhicules roulent très vite.

- Monsieur le Maire a commencé à recevoir des maîtres d'œuvre pour la réalisation d'une sente piétonne sur la route de Barentin de la cour souveraine au centre bourg. Le but est d'estimer le coût des travaux. Monsieur le Maire proposera prochainement une commission pour choisir un maître d'œuvre.

- Le PLUi est en cours. Monsieur le Maire propose qu'une demi-journée soit consacrée à l'étude de Fresquiennes. Le retour doit être apporté avant le 11 juillet 2025.

Monsieur le Maire aimerait garder des possibilités de construction pour le centre bourg. Le PLUi est un document qui va s'appliquer environ 15 ans. Il est donc important de bien identifier ce qui va y être inscrit et que ce ne soit pas un simple « copier / coller » d'un autre PLUi.

Une réunion de travail avec l'ensemble des conseillers est prévue le mardi 1er juillet 2025 à 14h00.



“ AÉROTHERMIE “ GÉOTHERMIE “ AQUATHERMIE
“ CLIMATISATION “ PLOMBERIE

NEUF & RÉNOVATION

✉ therm20.db@gmail.com
📍 76570 FRESQUIENNES



📞 Damien BRIANCHON
☎ 06 07 85 18 50



BRARD Assainissement

Vidange de fosses septiques • Bac à graisses
Curage de réseaux • Débouchage de canalisations

Brard Mickaël

06 16 73 23 20

1331B rte du petit Melmont • 76480 Roumare

brard-assainissement@hotmail.com

Associations / Loisirs

Club du Grand Air

Pour clôturer cette saison 2024-2025 avec brio, les randonneurs se sont donné rendez-vous sous le soleil de Quiberville pour une randonnée dans les beaux villages du Terroir de Caux. Cette journée était à l'image des autres jours de randonnée, sous le signe de la bonne humeur et de la découverte du patrimoine naturel qui nous entoure.



Comme chaque année, en juin, le club du Grand Air a proposé à ses adhérents un week-end découverte d'une région et d'un lieu emblématique français. Cette année, nos déambulations nous ont amené à admirer la Baie du Mont Saint Michel et à gravir les ruelles qui font de lui ce lieu si exceptionnel.



Tout au long de l'année, le club a proposé aux adhérents, deux randonnées par mois. Elles nous ont menées à Limésy, au Val de la Haye, en passant par Offranville ou encore Les Authieux-Ratiéville, Blainville-Crevon ou bien Montville.

Si la saison est bien terminée puisque l'heure des vacances a sonné, l'année 2025, quant à elle, ne l'est pas.



En effet, nous vous donnons rendez-vous pour nos prochains événements et nous comptons sur votre présence.

Le samedi 20 septembre 2025, à 18h à Fresquiennes, notre traditionnelle **randonnée nocturne**. N'oubliez pas de vous inscrire.

Le samedi 27 septembre 2025 à 14h, à Fresquiennes, deuxième édition de l'opération «**Nettoyons la nature**» pour petits et grands. Un goûter sera offert à tous les participants.



Le dimanche 19 octobre 2025 à 9h, à Fresquiennes, nous vous proposons une randonnée «**Octobre rose**». Venez marcher pour une bonne cause. N'oubliez pas de porter une touche de rose. Le pot de l'amitié vous sera offert à l'issue de cette randonnée.



LE CLUB DU GRAND AIR
Organise à Fresquiennes 76570
**MARCHE
GOURMANDE NOCTURNE**



**Samedi 20 septembre 2025
Salle Polyvalente
De Fresquiennes**



***Départ de la marche nocturne à 18h30 pour 10km .RDV 18h00**
*Pause et Ravitaillement au 5ème km
*Repas (tartiflette) à la salle polyvalente au 10ème km

***Reprise de la marche nocturne vers 23h30 pour 5km.**
*Dessert et café pour terminer cette sortie

Inscriptions par personne	22euros pour le ravitaillement, repas, dessert, café 12 euros pour les enfants de moins de 12 ans
---------------------------	--

Nom et Prénom :

Adresse MAIL :

Nombre de personnes : plus de 12 ans,moins de 12ans

Le formulaire d'inscription et le règlement à l'ordre du "Club du Grand Air" sont à envoyer par courrier chez :
Fabienne Femel, 124 route Anceaumeville, 76690 LE BOCASSE
Date limite le 14 septembre 2025
Nombre de personnes limité à 180 marcheurs. (pensez aux frontales et gilet jaune)

Renseignements complémentaires : Tel 06.67.98.44.76

**Si vous voulez randonner avec nous
et participer aux différents événements,
merci de contacter notre présidente :
Lucie LEBOURG au 06 89 09 09 87**

ON "CONTE" SUR VOUS !

Voici revenu le Festival du Conte de Fresquiennes & Caux ! Festival majeur dans le département pour ce qui est de l'Art de la parole et de la Culture Populaire Orale. Cet automne, l'équipe de la Puce à l'Oreille vous propose de retrouver des paroles multiples à venir écouter dans des lieux aussi divers qu'une librairie, en pleine nature, mais aussi dans des salles de spectacle..!



www.fresquiennes-caux-festival.fr



Pierre Desvigne



Najoua Darwiche

Nous nous retrouverons à Fresquiennes le **samedi 11 octobre** pour une grande journée d'histoires.

De 10h30 à 15h00, deux rendez-vous au cours desquels vous pourrez écouter mais aussi débattre et discuter avec **Pierre Desvigne** et **Najoua Darwiche**.

Et comme depuis 35 ans, Fresquiennes accueillera le samedi 11 octobre à 20h30, une extraordinaire soirée-spectacle avec le pétillant, le sautillant, le brillant... **Pierre Desvigne** !



Julien Behar et Pierre Desvigne

36^{ème} Festival du Conte de Fresquiennes & Caux

Du mardi 30 septembre au samedi 11 octobre 2025 à Pavilly, Barentin, Fontaine le bourg, Canteleu, Clères, Le Trait, Maromme, et...
Fresquiennes !

Renseignements au 06.70.38.05.95 sur [Facebook](https://www.facebook.com/fresquiennes-caux-festival) ou sur www.fresquiennes-caux-festival.fr



www.fresquiennes-caux-festival.fr



Page Facebook du Festival

16^{ème} record du monde réalisé à Fresquiennes

Je me présente Eric LEJEUNE je réside au Tréport en Seine Maritime et j'ai 50 ans.

Le 14 janvier 2025 a été organisé à Fresquiennes le record du monde du nombre maximum de pompes en 1 heure (avec amplitude maximum et lesté de 20 lb).

Cet événement a eu lieu dans la salle polyvalente en présence de Steve Tamourt coach sportif et avec la contribution de M. Le Maire qui a apporté son témoignage.

La performance enregistrée à l'issue de la tentative a été comptabilisée à 860 pompes en amplitude maximum avec 20 lb sur le dos en 1 heure. 60 pompes de plus que ce qu'exigeait le Guinness pour décrocher le titre !

Ce 16^{ème} titre mondial vient renchérir le palmarès inégalé à ce jour en France et composé d'autres performances de pompes en 1 minute...

Cette prouesse est une grande fierté et l'occasion de montrer que de grands exploits sportifs sont possibles...même à 50 ans !...

Flo rénov

Entreprise individuelle
d'aménagements et
d'ameublements intérieur

Tel : 06 47 95 24 92 Lecointre Florent
Mail : florenov@gmx.fr 76570 Fresquiennes

LENOIRBOIS

FABRICANT DE STRUCTURE BOIS – CHARPENTE
OSSATURE BOIS – VENTE DE BOIS AU DÉTAIL

76570 GOUPILLIÈRES | T. 02 35 91 05 59 | LENOIRBOIS.FR

Associations / Loisirs

Centre de Loisirs

Voici un petit résumé de nos dernières vacances passées au centre :



Février 2025 :

Du chant avec Ben au piano. Les jeux géants en bois. La Saint Valentin avec les ateliers pâtisseries de Dany. Une randonnée en forêt menée par Florian. Un atelier chimie avec Flavie. Sans oublier, le

stage cirque de Robin.

Une session avec un groupe de 134 enfants très agréables.

Avril 2025 :

Une nouvelle session, un nouveau chant pour l'accueil du matin.

Une journée découverte multisport a été organisée : boxe et tennis avec Ben, handball avec Florian, basket avec Dany, javelot avec Chloé, rugby avec Lucas et Salomé ainsi que de la danse.

Sans oublier l'atelier cuisine mais cette fois salé pour préparer l'apéro du centre !



Été 2025 :

Thème : **Un monde d'artiste**

Première semaine :

Nos émotions en couleurs

Un grand merci à Robin pour ces moments d'échanges avec bienveillance autour des arts du cirque.



Les tout petits ont pu profiter du parc de Clères

Et piscine pour d'autres

Deuxième semaine :

Quand le sport devient un art

13 apprentis fermiers sont allés 4



Associations / Loisirs

jours à la ferme du Val de Bures à BELLENCOMBRE. Découverte d'une chèvrerie avec la fabrication du fromage. Confection de pain et de pizzas.

Sortie en poney entre copains accompagnés de Salomé et Lucas.

Journée à la boulangerie solaire de MONTVILLE où chacun a pu confectionner son pain



Découverte du roller

Journée découverte des percussions



Troisième semaine : La nature, œuvre d'art vivante

Direction la base de Bédanne pour 12 grands campeurs sportifs accompagnés par Lucie & Eliot. Découverte des sports nautiques comme le paddle, le kayak et le catamaran mais aussi du tir à l'arc. Le tout dans la bonne humeur avec des veillées « Loup garou », « rallye chocolat », fête sur la plage.

Au centre de loisirs, initiation over-board.

Quatrième semaine : Quand nos minis artistes font leur cinéma !

Animation laser game par Abdoulaye

Dernière grande animation de la session : Karting

Clap de fin :

Une nouvelle session vient de se terminer.

Et c'est avec un énorme plaisir que nous avons pu accueillir près de 200 enfants !!!



Associations / Loisirs

Cette session avait pour thème : "Un monde d'artistes" et des artistes, on en avait plein le centre.

Des artistes de coloriages, en sport...

Des artistes pleins de joie et d'amour...

Des artistes de la bêtise !!!

Mais avant tout pleins d'enfants avec leurs différences, avec leur caractère, avec leur joie de vivre.

Avec l'envie de partager tous ces moments entre copains.

Nous avons eu le plaisir de retrouver nos fidèles habitués... mais aussi de découvrir pleins de nouveaux copains qui agrandissent la grande famille du centre !

Pendant ce mois d'été où le soleil ne nous a pas accompagnés fidèlement, les enfants ont pu découvrir plusieurs activités :

Echasses urbaines, basket, draisiennes & BMX, karting... et les structures gonflables !

Une semaine de stage cirque avec Robin. Un moment de découverte et de partage. Un très grand Merci à Robin pour sa gentillesse et son investissement ainsi que pour le prêt de son matériel pour le reste de la session.

Les journées ont été rythmées par des activités manuelles, activités sportives, jeux collectifs. Deux camps ont eu lieu.

Cette session est encore passée très vite... et rajoute de nouvelles pages dans l'histoire du centre.

Un **grand merci** à tous les **petits et grands monstres** pour leur joie de vivre, leurs sourires, et leurs bêtises

Un **grand merci** à vous **parents** qui nous faites confiance et nous permettent de passer tous ces merveilleux moments avec vos enfants.

Un **énorme merci** à l'équipe d'animation qui a été présente pour les enfants et a contribué à ce que cette session donne envie aux enfants de passer les portes du centre chaque matin avec le sourire.

Un **merci tout particulier** à Florian,



directeur adjoint, qui a une place très importante dans le fonctionnement de chaque session.

Merci également aux anciens animateurs qui n'oublient pas le centre et passent toujours nous faire un petit coucou. C'est toujours un grand plaisir de les retrouver : Brenda, Manon, Chloé et Maxime.

Le centre, c'est l'équipe d'animation mais il y a aussi toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement dans l'ombre :

A la cantine : **Annette, Vanessa & Pamela.**

Au service technique mais bien plus que du simple bricolage, une aide de tous les jours. C'est grâce à eux que nous pouvons profiter de l'aide pour le transport et l'installation des camps, d'une belle cour, d'un magnifique espace vert mais aussi de chemins de randonnée : **John & Alexandre.**

M. le Maire, Nicolas OCTAU, qui nous permet d'ouvrir à chaque session.

Donc un **grand merci** à eux aussi.

Voilà une nouvelle page se ferme dans le grand livre de l'histoire du centre.

Bonnes vacances à tous !

Profitez bien.

A très vite pour de nouvelles aventures !!!

Pour plus d'informations ou tout simplement pour suivre toutes nos aventures, nous vous donnons rendez-vous sur notre Facebook : Clsh Fresquiennes.

Vous y retrouverez le résumé de nos vacances, nos photos ainsi que toutes les dates d'inscriptions.

Voici nos prochains rendez-vous :

Vacances de la Toussaint : du lundi 20 octobre au jeudi 31 octobre 2025

Vacances d'hiver : du lundi 16 février au vendredi 27 février 2026

Vacances de printemps : du lundi 13 avril au vendredi 24 avril 2026

Vacances d'été : du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026

Des camps seront mis en place... restez connecté pour ne rien rater !

Liens utiles :

Tél : 06.50.41.23.70

fb : clsh fresquiennes

Mail : clsh.fresquiennes@gmail.com





Associations / Loisirs

Club des Loisirs

L'association du Club des Loisirs, c'est quoi???

C'est une petite association à but non lucratif de loi 1901 qui a pour objectif de proposer des activités, sportives ou culturelles, pour les petits mais aussi pour les grands afin que chacun puissent y trouver son bonheur!!!

Chaque jour de la semaine (en fonction des disponibilités des salles communales), une ou plusieurs activités se déroulent au sein du village.

(Cirque, Musique, Danse de salon).

Le Club des Loisirs gère aussi la garderie périscolaire ainsi que l'accueil du mercredi.

Des stages Rollers sont aussi organisés en fonction des disponibilités de la salle des fêtes.

Des manifestations sont aussi organisées:

- Mercredi 10 septembre 2025 :

Inscriptions aux activités & assemblée générale

- Samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025 :

* Le marché de Noël *

De 9h à 18h – Entrée libre

Une cinquantaine d'exposants réunis pour vous proposer leurs créations artistiques & culinaires.

- Mardi 23 juin 2026 :

* Spectacle des activités *

Petite représentation de musique & cirque.

- Dimanche 27 septembre 2026 :

* Foire à tout spéciale enfant et puériculture *

Le Club des Loisirs, c'est aussi la garderie périscolaire et l'accueil du mercredi !

Horaires de la garderie : 7h30/18h30 (Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi)

Tarifs : 1€/1.05€/1.10€ La demie-heure (goûter offert)

Horaires du mercredi :

Journée = 8h30 à 16h

½ journée = 8h30 à 13h30
ou 11h30 à 16h

Garderie = 7h30-8h30 & 16h-18h30

Tarifs : -à la ½ journée: 7€ -8€ - 9€ *

- à la journée : 12€ - 13€ - 14€ *

- Garderie : compris dans le prix de la journée

*** Petit résumé de notre dernier trimestre ***

Alors quoi de neuf au Club des Loisirs depuis le dernier écho...

L'année a commencé en fêtant **les rois** avec les enfants de la garderie et du mercredi.

Pour l'accueil du mercredi, cette nouvelle année a laissé place à de nouvelles rencontres. Nous avons eu le plaisir d'accueillir plein de nouveaux copains d'Anceaumeville suite à la fermeture de leur accueil de loisirs.

Le premier mercredi de l'année 2025, la neige s'est invitée, malheureusement, pas assez pour pouvoir s'y amuser.

Le premier spectacle des activités a eu lieu le 4 février... un joli moment de partage où les petites Stars ont pu dévoiler leurs talents ! Un très grand bravo aux fabuleux artistes qui nous ont offert un magnifique spectacle !

Malgré un très grand nombre d'absents, la salle était remplie !

Merci aux personnes qui ont fait des gâteaux, au public présent pour applaudir acrobates et musiciens. Merci aux courageux qui sont restés après le spectacle pour ranger et laver la salle.

Le dimanche 16 mars, nous avons pu organiser notre **Foire à tout spéciale enfant & puériculture**. Un événement agréable qui permet de vider les placards et faire de bonnes affaires. Le temps d'une journée, les deux salles des fêtes se sont remplies de vendeur(euse)s d'occasions...

On pouvait y retrouver : des vêtements bébés & enfants, des livres, des jouets, des articles de puériculture...

Sans oublier **Alex pizza** qui nous a régalié pour le repas !

Ainsi que la boulangerie du village **La P'tite Marie** qui a rempli les estomacs avec ses bons sandwiches.

De notre côté, nous proposons une petite buvette de gourmandises au profit des activités de l'association, de la garderie & de l'accueil du mercredi...



Associations / Loisirs

Boissons chaudes et froides, bonbons, pommes d'amour, gâteaux...

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui ont pris le temps de venir nous aider. Aussi bien le vendredi soir pour l'installation de la salle, que le dimanche soir pour le rangement et le nettoyage

Merci aux deux mamans qui nous ont apporté des gâteaux pour garnir la buvette.

Merci également à John & Alexandre pour le matériel (tables & barrières)

Merci aux exposants pour leur bonne humeur, leurs sourires et leur gentillesse...

Et **merci aux visiteurs** qui sont venus se promener pendant cette journée!

Merci à **M. OCTAU Nicolas**, Maire du village, accompagné de son conseil municipal de nous permettre de mettre en place toutes ses manifestations au sein de notre village.

Ainsi que pour l'aide financière apportée grâce aux subventions municipales.

C'est grâce à cet ensemble de personnes réunies que cet événement s'est déroulé dans de bonnes conditions et a été une nouvelle réussite pour l'association.

En juin... a eu lieu **le spectacle de fin d'année des activités...**

Un joli moment pour clôturer cette année.

Merci à Eric & Robin accompagné de Florian pour ces spectacles de qualité qui rassemblent les membres de l'association le temps d'une soirée.

Avec l'arrivée des beaux jours, les enfants de la garderie ont pu profiter des premiers fruits du verger pour le goûter... ils se sont régalez !!!

Pour terminer cette année scolaire, l'association a apporté son aide à L'APE pour leur **Kermesse** qui sous un magnifique soleil a été un bon moment de partage festif.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui apportent leur aide lors des manifestations de l'association.



**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous suivre sur notre page facebook
« club des Loisirs » - Tél : 06.62.77.11.90**



Associations / Loisirs

☺ <u>Lundi</u> ☺	MUSIQUE Avec Eric Batterie ou piano	A PARTIR DE 16H (Cours individuels de 30min)	110€/TRIMESTRE SI LES 3 CHEQUES SONT DONNES A L'INSCRIPTION SINON 135 €
☺ <u>Mardi</u> ☺	DANSE DE SALON Avec Michel	A PARTIR DE 19H	INDIVIDUEL : 135€/AN COUPLE : 195€/AN Possibilité de payer en plusieurs fois (chèques donnés à l'inscription)
	MUSIQUE Avec Eric Batterie ou piano	A PARTIR DE 16H (Cours individuels de 30min)	Voir Lundi
☺ <u>Jeudi</u> ☺	CIRQUE Avec Robin	A PARTIR DE 16H30	Complet

*** Une semaine avec le Club des loisirs ***

Rendez-vous sur notre page facebook : Club des Loisirs
ou à la rentrée pour plus d'information.

Attention !!!

ADHESION A L'ASSOCIATION : 12 € PAR FAMILLE

Tous les règlements doivent être donnés au moment de l'inscription !

(Possibilité de faire plusieurs chèques)

Les cours ne seront mis en place que si le nombre d'inscriptions est suffisant.

Un cours d'essais gratuit. (La semaine du 15 septembre)

Reprise des activités à partir du lundi 15 septembre 2025

Renseignements: 06.62.77.11.90 - Facebook : club des loisirs

⌘ Inscriptions & assemblée générale ⌘

Le mercredi 10 septembre 2025

De 18h à 19h - dans la garderie

ATHOME
 Electricité générale
 Dépannage
 Rénovation
 Borne électrique

athome76@yahoo.com
 06 40 60 89 22
 N° SIRET 98145170100016
 CHEMIN Vincent

Couverture – Zinguerie

Claude MARECHAL

172 Rue du Centre - 76570 FRESQUIENNES

Tél. 02.35.34.11.47

Mob. 06.75.38.89.64

Nos anciens

Club des anciens Le Club des Anciens revient de vacances !

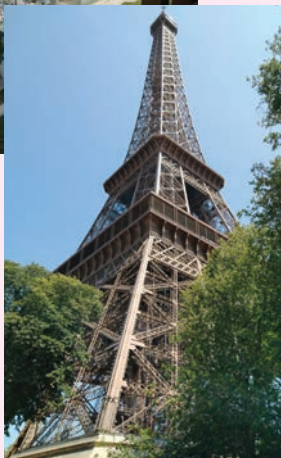
Six mois de l'année bien remplis et passés très vite !



Le jeudi 12 juin 2025, quarante personnes étaient au rendez-vous pour notre **Sortie Annuelle** : départ 8h30 direction Paris pour un déjeuner à la Tour Eiffel, monument incontournable et magique où une vue magnifique s'offrait à nous au restaurant Madame Brasserie du premier étage, sous un très beau soleil car ce jour-là était la première journée de chaleur. Le déjeuner, un peu rapide (deux cents personnes attendaient leur tour), s'est tout de même bien déroulé dans une excellente ambiance et un cadre magnifique.



Après, une petite marche pour rejoindre les bateaux mouches qui pendant une heure nous ont fait découvrir Paris différemment avec ses monuments et ses musées... Pas beaucoup de monde sur le



pont supérieur car la chaleur s'était accentuée et attention les coups de soleil ! mais il fallait mieux ça que de la pluie !...



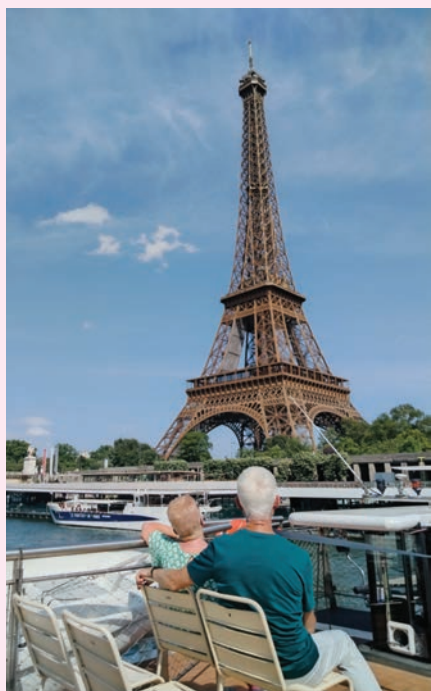
Pour le retour, notre chauffeur a essayé d'écourter la marche que nous avions à faire pour rejoindre notre autocar (pas facile de se garer à Paris).

Arrivée à Fresquiennes à 20h, contents de cette journée : rendez-vous a été pris pour **la reprise du Club le jeudi 18 septembre 2025**.

Et un autre grand rendez-vous : **le jeudi 11 décembre 2025 pour notre Repas de Fin d'Année**.

Merci à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention allouée pour 2025.

La Présidente, Jacqueline ALEXANDRE



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Jacqueline ALEXANDRE
06 12 35 31 67

ou Dominique LEFRANCOIS
02 35 32 53 83



Anciens combattants

Appel du Président des Anciens Combattants de Fresquiennes

Mes Amis, grâce à vous, nous avons respecté tous les conflits en les commémorant.

L'Association des Anciens Combattants de Fresquiennes a célébré **la Cérémonie du 8 Mai 2025**.

Le Président de l'UNC, **Monsieur Jean-Pierre VILAIN**, et **Monsieur le Maire, Nicolas OCTAU**, les Adjoints au Maire ainsi que le Porte-Drapeau **Monsieur Jean-Claude DOUILLET** accompagnés de Conseillers Municipaux et de participants de tous âges étaient présents et se sont réunis au pied du Monument aux Morts : discours du Président de l'UNC et Monsieur le Maire, appel des Morts pour la France, dépôt de gerbe par Monsieur le Maire, allocutions et minute de silence en hommage aux Anciens Combattants. Pour finir, nous avons chanté la Marseillaise. Nous avons pris le verre de l'amitié offert par la Municipalité dans la Salle du Conseil de la Mairie.



Mes Amis, chers Adhérents, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des activités de l'Association des Anciens Combattants par courrier, notamment les **Commémorations du 11 Novembre et du 5 Décembre**.

A bientôt, très amicalement

Le Président des Anciens Combattants, Jean-Pierre VILAIN

Pour tout renseignement concernant l'Association des Anciens Combattants, contacter :

Monsieur Jean-Pierre VILAIN au 02 35 32 53 87
110 route du Houlme 76 570 FRESQUIENNES

Monsieur Michel ALEXANDRE 02 35 32 53 48
341 chemin du Château 76 570 FRESQUIENNES

CCAS bons de Noël

La distribution des bons de Noël pour les personnes de 65 ans et plus aura lieu

LUNDI 1^{er} DECEMBRE

et MARDI 2 DECEMBRE de 14h à 17h
dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Comme de coutume, nous serons heureux de vous offrir un petit goûter à cette occasion.

Dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pourrez retirer votre bon en Mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 31 janvier 2026.

(A NOTER : un petit rappel sera fait courant novembre sur notre page Facebook, le site internet et le panneau lumineux)

NE JETEZ PLUS VOS BOUCHONS de LIEGE
La chaîne du Liege

VALORISE les BOUCHONS USAGÉS en GRANULAT
destiné à l'isolation de combles perdus
Cette opération finance des loisirs pour des personnes en situation de handicap à mobilité réduite, des résidences les Charmilles et Chantecler

Bouchons recyclables : vin, champagne, cidre, bière, divers bouchons de fermeture de pots ...

OU DEPOSER VOS BOUCHONS ?
Liste disponible sur demande : lachaineduliege@gmail.com
ou sur Facebook : [lachaineduliege](https://www.facebook.com/lachaineduliege)
ASSOCIATION la CHAÎNE du LIEGE - 2, rue des haras - 76 890 TOTES
N° W76 100 33 53

Comité des Fêtes

Comité des Fêtes de FRESQUIENNES

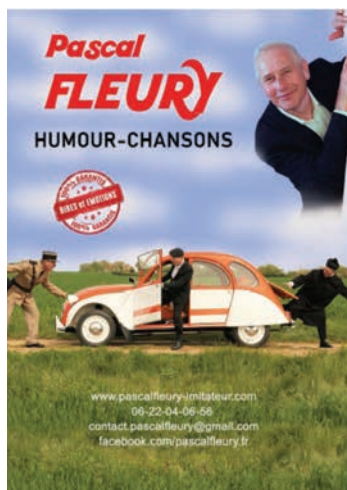
Soirée Cabaret

Le samedi 04 Octobre 2025, Pascal Fleury, humoriste, chanteur et imitateur nous offre à travers ses personnages, hauts en couleur, un regard à la fois tendre et plein de dérision sur la société d'aujourd'hui. Rires avant tout en quelques lignes : le plus célèbre gendarme de St Tropez, le grand séducteur Jean-Paul Belmondo, les confidences d'un curé de campagne interprété par Fernandel, l'incontournable Bourvil Chansons, jeux de mot, gags, quiproquos s'enchaînent sans relâche dans ce spectacle provoquant bonne humeur et cascades de rire. Il nous transporte dans son drôle de quotidien : un circuit touristique à Paris avec Bourvil, un voyage au Vatican en compagnie de Don Camillo, un détour au super marché avec Régis Laspalès ou à la Gendarmerie du coin avec Michel Galabru, remonté comme jamais.

Artiste aux multiples facettes, Pascal Fleury chante aussi et fait chanter son public avec les plus grands de la chanson française de ces 50 dernières années : Georges Brassens, Charles Trenet, Jacques Brel, Gilbert Bécaud, Claude Nougaro, Jean Ferrat, Michel Sardou, Johnny Hallyday, ainsi que sur ses créations personnelles. Un pur moment de comédie à partager en famille ou entre amis.

Nous nous retrouverons autour d'un délicieux repas, **dans la salle polyvalente de Fresquiennes, le samedi 04 Octobre 2025 à 20h00. Entrée par adulte : 35 euros et enfant jusqu'à 12 ans : 17 euros.**

Le repas proposé est le suivant : Gâteau de mille crêpes à l'avocat – Jambon à l'os sauce madère – Fromage – Dessert – Assiette anglaise possible pour les enfants (à préciser dans le bulletin d'inscription).



Bulletin de participation (Soirée Cabaret) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 24 septembre 2025

Nom : Prénom : Tél. :

Nombres d'adultes : 35 euros X par soit

Nombres d'enfants (jusqu'à 12 ans) : 17 euros X par soit

TOTAL

Assiette Anglaise possible pour les enfants (jusqu'à 12 ans)

Repas : Apéritif - Entrée - Plat chaud - Fromage - Dessert - Café

Un apéritif offert par le comité des fêtes

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes à joindre lors de l'inscription

CP

CE1

CE2

RETOUR EN CLASSE !

C'est parti, pour une nouvelle année scolaire 2025-2026 !

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire 2025-2026 ! Soyez connectés tout au long de l'année avec nous pour vous tenir informés des événements de l'APE via EDUCARTABLE et FACEBOOK.

**Bilan
2024-2025**

2 objectifs principaux : récolter des fonds afin de contribuer aux financements des projets pédagogiques de notre école et organiser des événements conviviaux pour les petits comme les grands. Nous avons organisé un salon retrogaming et un après-midi jeux de société. Un apéritif de Noël et un calendrier de l'avent a été offert à tous les enfants. Le loto annuel a amené de nombreux bénéfices pour notre école.

Notre KERMESSE sur le thème «TOUR DU MONDE» a amusé les enfants comme les parents et la BOUM des CM a fait danser nos plus grands ! Nous avons donné cette année la somme de 2025,00 euros pour les enfants de l'école !

Save the date !

Même si tous les événements ne sont pas encore décidés et calés, voici quelques dates à retenir 2025 - 2026 :

- 26 septembre : AG de l'APE
- 8 et 9 novembre : Salon Retrogaming avec initiation à l'escrime médiévale pour les enfants
- 28 novembre : Apéro de Noël
- 19 décembre : Spectacle de Noël
- 4 avril : LOTO des enfants
- 16 juin : BOUM des CM
- 20 juin : KERMESSE

APE

Contactez-nous :
apecfresquiennes@gmail.com

Et suivez notre page FACEBOOK, pour plus d'informations !

**BACK
TO
SCHOOL**





NOËL DES ENFANTS !

Spectacle de Noël pour les enfants de l'école des Marronniers !

L'APE de l'école des marronniers de FRESQUIENNES invite les enfants de 3 à 10 ans, scolarisés en maternelle et primaire, à une soirée spectacle, **BEN ET ROUL**, le vendredi 19 décembre 2025 à 18h00, dans la salle des fêtes du village.



Ce spectacle sera suivi d'un buffet gourmand.

Venez découvrir une histoire de Noël racontée par deux artistes : un pianiste et un circassien en interaction avec notre jeune public.



Afin de faciliter le travail du Père Noël « Inscription obligatoire »
à l'aide du bulletin ci-dessous.



M. ou Mme :

Tél. :

Adresse :

Inscrit mon/ mes enfant (s) – NOM :

Prénom : G/ F : Age :

Prénom : G/ F : Age :

Prénom : G/ F : Age :

Au Noël des enfants organisé le 19 décembre 2025 à la Salle des Fêtes de Fresquiennes.

Fait à :

Le :



Signature :



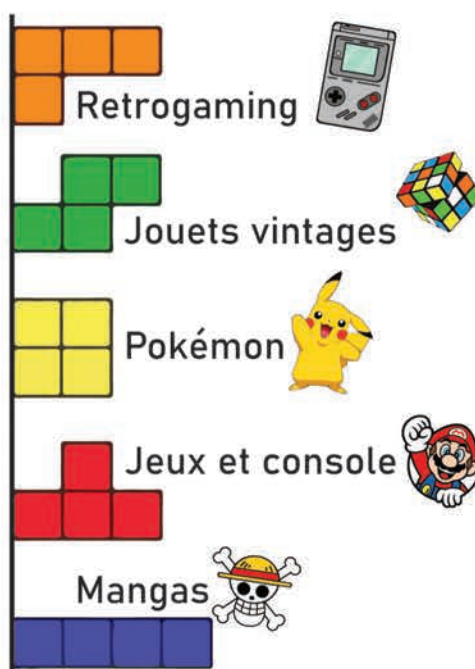
Vous êtes conviés à un grand week-end dédié au gaming, aux consoles de jeux, aux jouets vintage etc. qui se déroulera les samedi 08 et dimanche 09 novembre 2025 de 09h00 à 18h00 en partenariat avec « Rétro Brothers », dans la salle des fêtes de FRESQUIENNES, organisé par l'association des parents d'élèves de l'école.

Si au Moyen Âge, la peinture et l'enluminure étaient deux modes d'expression courants, aujourd'hui nous ne passons pas à côté de l'image numérique.

Ce week-end rétro-gaming vous replonge dans l'ambiance des années 70, 80, 90, 2000 !

Sur place, des espaces seront installés : jeux rétro, nombreux exposants, buvette tenue par l'association des parents d'élèves de l'école des marronniers de FRESQUIENNES au profit des projets pédagogiques de nos enfants.

Le samedi 08, l'association « Vikingames » sera présente pour faire une initiation à l'escrime médiévale pour les enfants dans une ambiance conviviale.



Infos Pratiques :

Samedi 08 et Dimanche 09 novembre 2025

de 09h00 à 18h00

à la salle des fêtes de FRESQUIENNES

entrée gratuite

Buvette et vente d'affiche sur place par l'APE

contact : apecfresquiennes@gmail.com

CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL



L'APE organise un concours de jolies
décorations de Noël "fabrication maison"
ouvert aux enfants de l'école de Fresquiennes.



IMAGINE, CRÉE, INVENTE ...

bois, tissus, laine, paillettes, plumes, papier crépon ...

Tu fabriques ta jolie décoration (boule, guirlande, décoration de table, suspension, dessin, maquette, bougie ...). Tu lui fais une belle étiquette avec ton nom et prénom, ton âge et ta classe et tu la déposes à la Mairie avant le jeudi 11 décembre 2025.

Un jury votera pour la plus jolie et originale, à ses yeux, décoration, par tranche d'âge, 3 à 5 ans, 6 à 8 ans et 9 à 11 ans.

Le gagnant de chaque catégorie aura une surprise
le vendredi 19 décembre
lors du spectacle de Noël de Fresquiennes.

Toutes vos créations décoreront le sapin de Noël
et la salle des fêtes pour la soirée spectacle.

Alors on sort la colle et les ciseaux et on réveille vos âmes d'artistes !!!



HO HO HO



L'US Saint Jean Fresquiennes

L'US Saint Jean Fresquiennes c'est avant tout une association sportive qui rassemble chaque semaine joueurs, dirigeants, bénévoles et supporters autour des valeurs de convivialité, d'engagement et de respect.

• Une structure dynamique et ouverte à tous

Le club accueille des équipes de jeunes (u9, u11, de seniors matins, et de vétérans, offrant à chacun la possibilité de pratiquer le football dans un cadre encadré et bienveillant. Que vous soyez un joueur débutant ou expérimenté, il y a forcément une place pour vous à l'US Saint Jean Fresquiennes.

• À la recherche de nouveaux talents et de bénévoles

Pour la saison à venir, le club est en plein recrutement : joueurs (u9, u11, seniors matins et vétérans, éducateurs, arbitres, dirigeants... chacun peut contribuer à sa manière à la vie du club. L'objectif est de continuer à faire vivre ce beau projet collectif où esprit d'équipe et plaisir de jouer priment.

• Des projets pour fédérer et animer la commune

Au-delà du terrain, l'US Saint Jean Fresquiennes organise régulièrement des événements ouverts à tous : tournois, foires à tout, bal du foot, et encore d'autres projets à venir. Ces moments sont l'occasion de renforcer le lien social dans notre secteur, tout en soutenant le club dans ses projets de développement.

• Soutenir le club, c'est faire vivre le sport local

Le club est également en recherche de sponsors et de partenaires locaux. Toute entreprise ou acteur du territoire souhaitant soutenir une structure dynamique et engagée est la bienvenue. En contrepartie, le club propose une visibilité locale sur ses équipements, ses événements et ses supports de communication.



• Vous souhaitez rejoindre ou soutenir le club ?

N'hésitez pas à nous contacter au **06 52 97 47 83** ou via notre page **Facebook US Saint Jean Fresquiennes**.

Rejoignez l'aventure, et venez partager votre passion du foot avec nous !



Boulangerie-Pâtisserie
La P'Tite Marie
178 rue du centre
76570 Fresquiennes
Tel. 02/76/61/41/62

Lundi fermé
Mardi au vendredi 6h30/13h30-15h30/19h30
Samedi 7h/13h30-15h30/19h30
Dimanche 7h/13h

SARL PECOT

Terrassement
Démolition
Assainissement
Enrobé
Maçonnerie
Aménagement Paysager
Location de benne
Location d'engin avec chauffeur
Livraison de Matériaux

Pierre : 06.40.50.08.11



R.E.D. 76 : du changement pour 2025-2026 !

Après une année chargée en événements, du renouveau est au programme pour la prochaine saison !

Tout le bureau du R.E.D. 76 remercie tous ses adhérents pour leur fidélité et leur investissement !

Nous espérons vous retrouver nombreux le 08 Septembre !!

Petite rétrospective de la saison dernière

- **Stage R.E.D. TRAINING – les 07 et 08 Décembre 2024**, animé par Christian WILMOUTH, ouvert à tous niveaux, qui a permis à tous de progresser grâce à la pédagogie du R.E.D. Training.
- **Stage Instructeur puis intensif avec une synthèse finale en milieu urbain de 6 à 8 minutes** animé par Christian WILMOUTH à Limoges - 12 Personnes inscrites pour le R.E.D76 dont 8 participants à la Synthèse, 4 Formateurs en Formation Initiale et 2 en Recyclage ainsi que 2 personnes en aide et sécurité. Le R.E.D 76 EN FORCE !!
- **Poursuite des activités diversifiées** pour les adultes (cardioboxing le mardi soir, lethwei le mercredi soir, self-défense le lundi soir) mais aussi pour les enfants (le mercredi à Fresquiennes et le vendredi à Montville)
- **Stage Octobre Rose** au profit de l'association AIMES
- Pas d'augmentation de la cotisation annuelle
- Réductions familiales de 10% accordées pour 2 enfants ou parent-enfant
- **Remise des diplômes et ceintures pour notre groupe Enfants/Ados en Juin**, un beau moment pour nos jeunes qui prouve une nouvelle fois, leur investissement et leur progression durant la saison
- **Stage au Brésil pour 2 de nos instructeurs** – Eric et Juliette – une expérience exceptionnelle leur permettant de continuer la recherche du R.E.D Training Concept et Méthodologie.



- **Cérémonie des Spaces d'Or** à Montville avec nos 3 nominés (Pascal, Léa et Sabine) et **la gagnante fut notre petite Léa du cours enfants/Ados. Bravo à elle !!**



Et vous me direz : “Quoi de neuf pour cette saison 2025-2026 ?”

- **Des cours spécifiques tout au long de l'année :** Control Wear (utilisation du textile), Lethwei (Lethwei Addiction), gestion des menaces et attaques à l'arme blanche, lutte au sol... et SURTOUT, **retour du KRAV-MAGA !!**
- **Nouveau créneau sur Fresquiennes le Jeudi de 20h à 21h30** (Cours à définir)
- Au fur et à mesure de l'année, nous proposerons des stages à thèmes. N'hésitez pas à consulter notre page Facebook, pour suivre nos actualités.
- Stage avec le fondateur du R.E.D Training – Christian WILMOUTH
- **Cours à l'IME** de Canteleu tous les lundis après-midi.
- Des stages de Self Défense en entreprises sont en cours de négociation, si votre entreprise est intéressée n'hésitez pas à nous contacter !
- Le 07 septembre, nous serons présents à la **Journée des Associations à Montville** afin de faire découvrir notre association au grand public.
- Reprise des cours le 8 Septembre, nous avons hâte de vous revoir !!
- Proposition d'un **pack de matériel de boxe** pour les



enfants sur commande: cela permettra aux enfants de pouvoir combattre en toute sécurité et pas besoin de courir partout pour trouver les bonnes références !

- De nouveaux formateurs parmi nous : François, Jean-Baptiste, Juliette en soutien avec Eric pour les cours Adultes et Lucie en soutien avec Clara pour les cours enfants/ados.

Explications de nos disciplines :

- **LETHWEI** → Art Martial Birmane brut et noble – Coups de poings, coudes, genoux, pieds et tête – Développe combativité et respect – Affilié à Lethwei Addiction
- **R.E.D TRAINING** → Méthodologie française Réagir Esquiver Dominer – Gestion du stress – Défense en contexte réel – Pour tous les niveaux
- **KRAV MAGA** → Méthode Israélienne de Sel-Défense – Efficacité et rapidité – Défense contre les coups et les armes – Apprentissage progressif
- **CARDIO BOXING** → Forme d'entraînement inspirée des mouvements de la boxe associée à des exercices cardiovasculaires – Combinaison de boxe, kickboxing et de mouvements d'aérobic – Entraînement complet et intense.

Quelques chiffres :

- 7 formateurs : Éric, Juliette (Sections Adultes et Enfants/Ados) François, Jean-Baptiste (Sections Adultes) Gaëlle (Sections Cardio Boxing, Adultes, Enfants/Ados) et Clara, Lucie (Sections Enfants/Ados)

- 64 licenciés : nous avons obtenu un Net Promoter Score de 89,9 % grâce à notre questionnaire de satisfaction réalisé auprès de nos adhérents en Juin !! Merci de votre confiance !
- 4 créneaux hebdomadaires sur Fresquiennes (3 Adultes et 1 Enfants/Ados)
- 1 créneau hebdomadaire sur Montville (Enfant/Ados)
- 1 créneau hebdomadaire sur Montville (Cardio Boxing)
- Des sessions de formations pour nos instructeurs. Un moment incontournable pour rester au courant des nouveaux outils de défense actuels. Car notre méthodologie évolue, c'est là tout le sens du R.E.D Training.

D'ailleurs, notre méthodologie RED Training, vous vous en souvenez ?

Une méthodologie adaptée à différents contextes, étudiée pour gérer des conflits et des confrontations directes.

*La méthode s'articule autour du **concept d'entraînement SIA : Simulation, Inconfort, Adaptation.***

Cette méthodologie d'apprentissage, nous la mettons en application en respectant la charte morale de l'enseignement R.E.D. Training :

- Toujours traiter avec RESPECT nos élèves et partenaires,
- Toujours combattre avec COURAGE quel que soit les difficultés rencontrées,
- Faire preuve d'HUMILITÉ dans la réussite,
- Toujours chercher la REMISE EN QUESTION pour progresser dans ma pratique et mon enseignement,
- Garantir à tous nos élèves la crédibilité technique, la qualité pédagogique et la sécurité dans la pratique,
- Être fidèle à la devise « Entre être ou paraître, nous avons choisi »

Et comme toujours : Notre force, nous la puisons dans l'implication et la motivation de nos adhérents. Ils donnent l'essence à notre volonté d'être toujours au plus proche de leur réalité.

Sportivement,
Eric AUGLET, Président R.E.D 76

Suivez-nous aussi sur <https://www.facebook.com/red76/> pour connaître l'actualité ou laissez-nous un message à kmfselfdefense76@gmail.com

INFOS GENERALES

Adresse mail : contact@fresquiennes.fr

Site internet : mairiedefresquiennes.fr

Canton Notre Dame de Bondeville

Arrondissement : Rouen

Département de la Seine Maritime

Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de la Mairie :

- Lundi & Vendredi De 9 h. à 11 h. 30
- Mardi & Jeudi De 15 h. à 18 h. 30

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mairie	02.35.32.51.92
Ecole Fresquiennes.....	02.35.32.18.49
Poste	36.31
Gendarmerie	02.35.91.20.19
Police.....	17
Pompiers	18
SAMU	15
Hôp. Charles Nicolle	02.32.88.89.90
Centre des finances publiques de Montville.....	02.35.33.71.62
Syndicat d'eau	02.35.32.18.89
Préfecture Rouen	02.32.76.55.00
CROIX Rouge Pavilly (aide à domicile).....	02.32.94.08.89
Centre Médico-Social de Pavilly.....	02.32.94.99.77
Père Aimé-Rémi MPUTU AMBA.....	02.35.91.02.51

PERMANENCES

- **Nicolas OCTAU, Maire**
Mardi de 16 heures à 18 heures 30
- **Etienne LECLERC, Maire-Adjoint
aux Finances, à l'Urbanisme et aux Sports**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Bernadette VIVES, Maire-Adjoint
aux Affaires Scolaires, à l'Action Sociale et à la
Solidarité, à la Communication, à la Vie
Associative et aux Personnes âgées.**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Denis LEGRAND, Maire-Adjoint
aux travaux, à la Voirie et à l'Environnement**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)

Afin de vous aider à gérer au mieux la garde de vos enfants, nous vous rappelons qu'une liste des assistantes maternelles est à votre disposition en mairie.

Personnes vulnérables

La commune de Fresquiennes a réalisé son plan communal de sauvegarde :

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. La Mairie tient un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir. Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre !

Afin de prévenir les risques (déshydratation, aggravation des pathologies, etc.) liés aux chaleurs et/ou froids extrêmes, il est essentiel de s'inscrire sur ce registre.

Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc.) sont confidentielles.

À qui s'adresse ce registre ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personne âgée ou personne handicapée par exemple, ou les personnes isolées.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en contactant la mairie au 02 35 32 51 92

Vous recevrez un courrier postal de confirmation de votre inscription sur ce registre.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc.).